



POURQUOI ? écrivez-vous?

Cinquante écrivains québécois répondent

CAHIER LIVRES



La Presse Dimanche



MONTREAL, DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1995

112^e ANNÉE N° 31

56 PAGES, 4 CAHIERS

Extérieur de la ville
de Québec (région est) 65¢

Îles-de-la-Madeleine 1 \$
Floride 1,60 \$ US

60¢ Taxes en sus

Bonjour!

La personnalité
de la semaine



Evelyn Adam
page A 10

Météo

Nuageux avec un peu
de neige en matinée
max 2 / min -2
page S16

Actualités

«Non» définitif aux
femmes-prêtres dans
l'Eglise catholique
page A 6

Girerd

BOURQUE EN
ASIE: 134.000 \$

C'EST QUAND MÊME
NOUS QUI PAYONS !
MAIS C'EST AUSSI NOUS
QUI PAYONS POUR
LE CONFLIT AVEC
LES CHÂS BLEUS !



Index

Annonces classées	
- immobilier	C7, C8
- marchandises	C8, C10
- emplois	C10
- automobile	C10, C11
- propositions d'affaires	C11
Arts et spectacles	
- horaires-spectacles	B11 à B15
- télé-horaires	B13
Bridge	C11
Décès	C12
Êtes-vous observateur?	C7
Feuilleton	C9
Horoscope	C8
La Jeune Presse	C6
Le monde	A7, A8
Loteries	A4
Mots croisés	C13
Mot mystère	C10
Opinions	B2
Tabloid Sports	
- Ronald King	55



6 21924 9875 1

Poursuite de 50 millions de Mulroney

Il accuse la GRC et le ministère de la Justice de diffamation dans une affaire de pots-de-vin

ÉRIC TROTIER

Mis en cause par le ministère fédéral de la Justice dans une affaire de pots-de-vin, l'ancien premier ministre du Canada Brian Mulroney a annoncé hier qu'il intentera une poursuite de 50 millions de dollars contre le gouvernement et la Gendarmerie royale du Canada.

La poursuite, qui découle d'un reportage paru hier matin dans le *Financial Post* de Toronto, sera déposée demain en Cour

supérieure du Québec, au palais de justice de Montréal.

Le *Financial Post* d'hier fait état d'une lettre de 13 pages, signée par un procureur principal du ministère de la Justice à Ottawa, Kimberly Prost, envoyée au gouvernement suisse le 29 septembre, au sujet des « activités criminelles de l'ancien premier ministre » du Canada.

De fait, le document accuse carrément l'ancien premier ministre d'avoir accepté des commissions secrètes lors de l'achat

des 34 Airbus A320 par Air Canada, en 1988, à une époque où M. Mulroney était encore en poste à Ottawa et alors que le transporteur aérien était une société de la Couronne.

Dans cette lettre rédigée en allemand, expédiée à la demande de la GRC, le ministère de la Justice précise que M. Mulroney a participé à une « conspiration » visant à « frauder le gouvernement canadien de plusieurs millions de dollars ».

Mme Prost indique que le seul moyen

de prouver ces allegations est d'obtenir certaines informations précises sur deux comptes bancaires suisses dont un aurait servi à transférer une partie de l'argent à M. Mulroney.

Fait à signaler, le *Financial Post* souligne qu'après une lecture attentive de la lettre, on arrive à la conclusion que le ministère de la Justice ne possède pas de preuves concrètes contre M. Mulroney.

VOIR MULRONEY EN A2

Mégatransaction CFCF et Vidéotron: la concentration gagne du terrain

ÉRIC CLÉMENT

Si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) accepte la mégatransaction réalisée hier matin entre Vidéotron et CFCF, il y aura bel et bien un problème de concentration et une concurrence restreinte dans le secteur de la télévision et celui de la câblodistribution au Québec.

L'entente conclue dans la nuit de vendredi à samedi entre le Groupe Vidéotron Ltée et CFCF Inc. permet en effet à CFCF d'acheter Télé-Métropole et toutes ses filiales, tandis que Vidéotron acquiert les entreprises de câble de CFCF. Entérinée par le

CRTC, l'entente entraînerait une transformation majeure du paysage audiovisuel québécois en même temps que l'accroissement de monopoles.

La famille Pouliot, qui contrôle CFCF, détient le monopole de la télévision privée anglophone et francophone à Montréal et deviendra le plus important télédiffuseur du Québec avec les chaînes TVA, CTV, TQS et Global. De leur côté, Vidéotron et la famille Chagnon seraient les seuls détenteurs du câble à Montréal, numéro un au Québec et numéro deux au Canada.

Vidéotron se porte acquéreur des actions de CF Cable TV Inc. pour 515 millions, soit 1203 \$

VOIR CFCF EN A2

Salaires de misère chez Urgel Bourgie et Alfred Dallaire

ANDRÉ NOËL

Claudette Grisé a l'impression de se faire voler sa vie en travaillant avec les morts. Elle habite et entretient un salon funéraire d'Urgel Bourgie, dans l'Est de Montréal, pour un bien petit salaire: trois dollars de l'heure.

« Je ne suis pas seule dans cette situation, dit-elle, avec un mélange de tristesse et de colère. Notre cas porte un nom: c'est de l'exploitation. »

Urgel Bourgie et Alfred Dallaire, les deux principales compagnies de pompes funèbres au Québec, font actuellement l'objet d'enquêtes au Comité paritaire sur l'entretien des édifices publics.

Le chef inspecteur du comité, Diane Lalumière, ne mâche pas ses mots. Les grosses compagnies, dit-elle, « ce sont les pi-

res ». « Elles ne se sentent pas régies par notre décret. Il a fallu aller en cour pour obliger Alfred Dallaire à nous montrer ses livres. Les dirigeants d'Urgel Bourgie ne veulent même pas qu'on rencontre les employés. »

Ghyslaine Paquin travaille au groupe *Au Bas de l'échelle*, qui prend la défense des employés mal payés. « Urgel Bourgie et Alfred Dallaire sont les compagnies sur lesquelles on reçoit le plus de plaintes, dit-elle. Il y a des cas flagrants d'injustice. »

Claudette Grisé loue un logement (320 \$ par mois) à Urgel Bourgie dans l'édifice funéraire de la rue Marseille. Elle doit être disponible 12 heures par jour, six jours par semaine. Lorsqu'elle veut s'absenter, pour une visite chez le médecin par exemple, elle doit demander une permission spéciale.

VOIR SALAIRES EN A2

LA MAGIE DU PÈRE NOËL

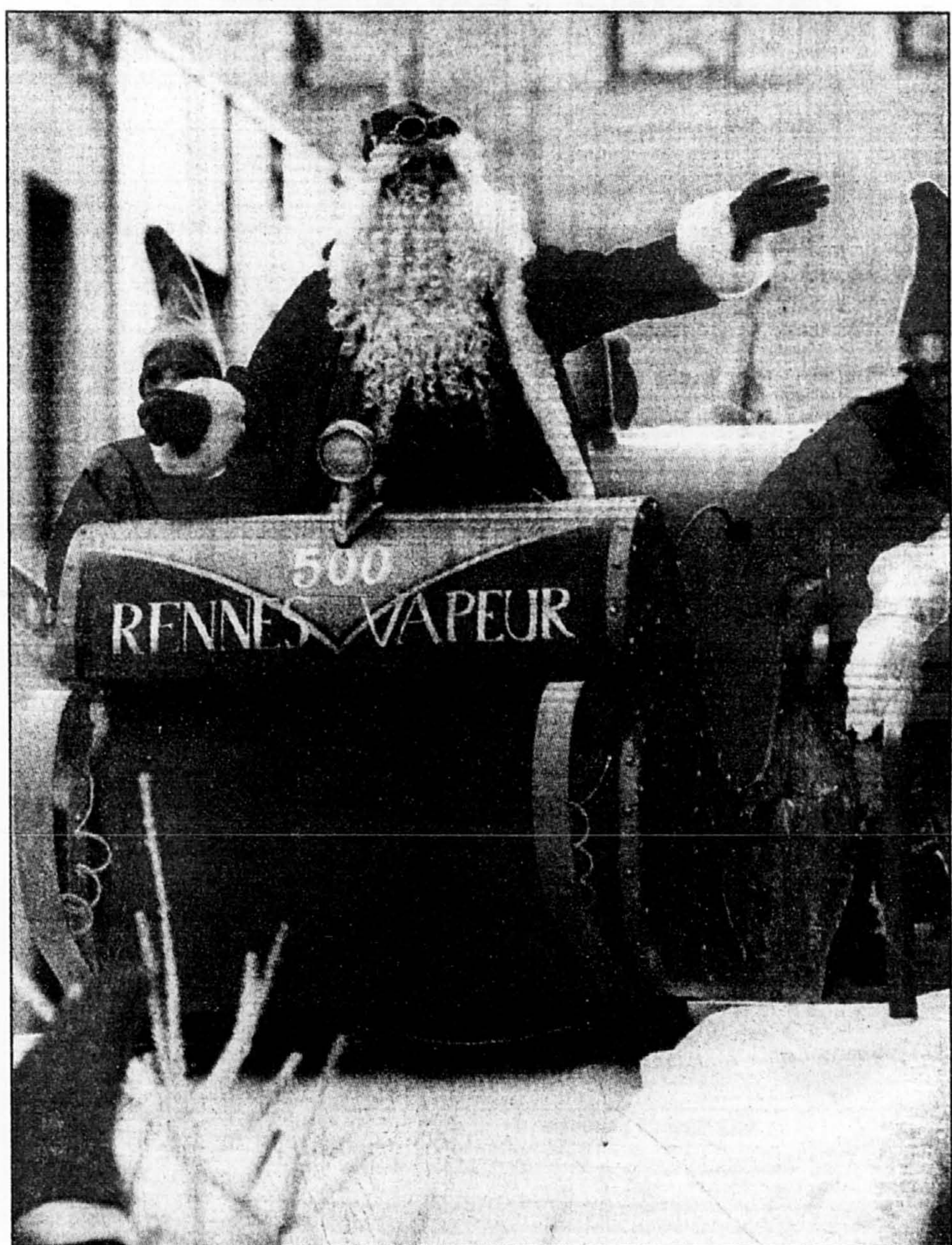


PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Un père Noël plutôt rock and roll, accompagné d'une musique à gogo et assis dans un traineau digne des meilleurs manèges de La Ronde, en a mis plein la vue aux dizaines de milliers d'enfants et d'adultes amassés le long de la rue Sainte-Catherine, hier après-midi. Tous les gamins ont eu le souffle coupé quand le vieil homme à la barbe blanche s'est envolé dans le ciel pour disparaître comme par enchantement dans le ciel de Montréal. • Voir nos informations en page A3

« Espèce de nazi ! » ou la dérive du discours politique



RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

Dans l'esprit de plusieurs Québécois, certains journalistes et politiciens canadiens ont tenu des propos outranciers en accusant Lucien Bouchard de racisme et de xénophobie après son fameux discours sur la fertilité de la « race blanche » au Québec.

Mais c'est de la petite bière, si l'on compare avec ce qui se dit ces jours-ci aux États-Unis dans le monde de la politique.

Chez nos voisins du Sud, des épithètes comme « raciste » ou « xénophobe » ne sont plus assez fortes. Désormais, les politiciens et les médias traitent leurs adversaires de « nazis », de « Goebbels », de « Hitler ».

L'outrance verbale a rarement été aussi populaire. En fait, quand le *Toronto Star* a qualifié Bouchard de « traître », en octo-

bre dernier, il participait peut-être à un phénomène aux dimensions internationales. Feu Yitzhak Rabin était aussi un « traître » aux yeux de ses ennemis. Certains le traitaient même de nazi.

Il est évident que les Américains ne sont pas les seuls à perdre les pédales. Mais la dérive de leur discours civique n'en est pas moins spectaculaire. Au cours de la dernière année, les exemples d'attaques excessives se sont multipliés de façon stupéfiante, tant à la gauche qu'à la droite du spectre politique.

(Même le domaine de la justice n'a pas été épargné. Ainsi, en août dernier, l'avocat d'O.J. Simpson a comparé l'ex-détective Mark Fuhrman à Hitler.)

Trois cas virginien
Cet automne, en Virginie, les élections locales ont illustré d'au moins trois façons la facilité avec laquelle certains politiciens américains lancent désormais les pires insultes.

Dans sa campagne pour déloger le sheriff Frank Cassell du comté de Henry, Kent Barnett a



déliré le plus fort: dans une annonce télévisée, il a critiqué son adversaire en juxtaposant sa photo à celle de Hitler et en comparant ses subalternes aux membres de la Gestapo.

La publicité de deux minutes, diffusée pendant près d'une semaine, prenait fin sur une scène tirée du film *La liste de Schindler*, dans laquelle le commandant d'un camp de concentration tire une balle dans la nuque d'un prisonnier sans raison.

Russell Potts, un candidat républicain au Sénat de la Virginie, a été un peu plus subtil: il s'est contenté d'accuser les démocrates de l'État d'employer « tous les trucs du salissage, de la honte et du mensonge ». Et d'ajouter: « Le gars qui a orchestré toute leur campagne était Goebbels. »

Quant à Patrick Cupp, un au-

tre candidat républicain au Sénat, il a justifié son opposition au contrôle des armes à feu en invoquant cet argument pseudo-historique: « Quand le Parti nazi est arrivé au pouvoir sous Hitler, la première chose qu'ils ont faite a été de confisquer toutes les armes à feu. »

Ces exemples de démesure sont d'autant plus remarquables que la Virginie a longtemps été synonyme aux États-Unis de modération et de courtoisie.

Les démocrates aussi
Mais les politiciens de la Virginie ne font que suivre un courant qui s'étend à la politique nationale aux États-Unis.

Plus tôt cette année, deux représentants new-yorkais au Congrès américain ont démontré que l'outrance n'était pas seulement le fait des républicains.

Prenant la parole devant des législateurs de l'État de New York, Charles Rangel, le représentant de Harlem, a déclaré que le « Contrat avec l'Amérique », le programme législatif des troupes de Newt Gingrich à Washington, réduirait les Noirs

et les autres minorités au sort des juifs sous Hitler. Son homologue Major Owens, de Brooklyn, en a remis, soutenant que les républicains étaient « pires que Hitler ».

Mais la droite ne donne jamais sa place. Récemment, un représentant du Bronx a reçu à son bureau des lettres de citoyens opposés à sa position libérale concernant l'avortement. Les lettres étaient accompagnées de photos montrant des fœtus à gaz utilisés pour tuer des juifs et un fœtus, laissant entendre que l'avortement est le même type d'atrocité que l'Holocauste.

De tels excès expliquent en partie le peu d'estime dans lequel les citoyens américains tiennent leurs politiciens. En empruntant l'hyperbole, ceux-ci en viennent non seulement à bloquer toute possibilité de dialogue, mais aussi à insensibiliser la population. Devant cette pléthore de Hitler, comment reconnaître celui qui est vraiment intolérant et dangereux ?

VOIR DISCOURS EN A2

Demain dans La Presse



Automobile

Marketing et progrès

■ Les Américains ont inventé le marketing, cela tout le monde le sait. Et un des plus beaux exemples qu'on puisse soumettre pour expliquer les effets fructueux du marketing eu égard à l'automobile, c'est sans contredit le succès indéniable que connaît la Saturn. En effet, le message que véhicule la très particulière philosophie Saturn, c'est celui d'une grande famille, de cadres en combinaison de travail, de travailleurs qui ne poinçonnent pas à l'arrivée ni au départ, d'une voiture conçue par et pour le monde, de prix qui ne se marchandent pas, de retrouvailles au ciné-parc, d'un meilleur service après-vente et tout le tralala, nous dit notre chroniqueur automobile Gilles Bourcier. Quant à Jacques Gagnon, il consacre sa chronique « Auto-rétro » à une Auburn dont il ne reste que six exemplaires à travers le monde.

Insolite

Un bébé de 18 mois meurt dans un chaudron de soupe

Agence France-Presse
LIMA

■ Une fillette de dix-huit mois est morte de ses brûlures au corps et au visage, après être tombée dans un chaudron de soupe bouillante, à Chinchá Alta, dans le centre du Pérou, rapporte la presse à Lima.

Les parents de l'infortunée America Ramirez Gutierrez ont expliqué aux policiers que leur fille s'est approchée, « paraissant jouer », d'un chau-

dron déposé sur le sol et a pris malencontreusement appui sur le couvercle qui a basculé. Le bébé a alors perdu l'équilibre et est tombée la tête la première dans la soupe bouillante.

L'enfant, conduite au centre médical le plus proche a été, compte tenu de son état, rapidement transportée à Lima à 200 km plus au nord où elle n'a pu être sauvée malgré les efforts des médecins.

Question du jour

Le service
InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

La légalisation des drogues douces : une bonne chose?



La Presse

22 329 305 \$

Merci!

Centraide du Grand Montréal

493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261

Objectif 26,5 millions

La valeur de votre don

Le travail de **Projet TRIP** : entreprendre des projets de sensibilisation avec les jeunes et les rejoindre là où ils sont, à l'école comme dans la rue, afin de prévenir les problèmes graves, de la consommation de drogues aux tentatives de suicide.

LE DON DE CHANGER LES CHOSES

La quotidienne	à trois chiffres	689
Tirage d'hier	à quatre chiffres	0488

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Décès, remerciements	285-6816
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-6931
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



CODE DU JOUR

46-7

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1995

Suite de la Une

MULRONEY

Poursuite de 50 millions de Mulroney

Le document serait plutôt basé sur des reportages de l'émission *Fifth Estate*, à la CBC et du magazine allemand *Der Spiegel*.

Ces reportages diffusés en mars dernier alléguent que des commissions secrètes évaluées à 17 millions, en vue de l'achat des Airbus par Air Canada (le contrat totalisait 1,8 milliard !), avaient été versées au lobbyist conservateur Frank Moores, ancien premier ministre de Terre-Neuve et ami personnel de M. Mulroney, ainsi qu'à un industriel allemand, lobbyiste de Calgary, Karl-Heinz Schreiber.

Aucun de ces reportages ne mentionnait le nom de M. Mulroney. Celui de *Fifth Estate* indiquait toutefois que l'argent devait être versé dans deux comptes bancaires suisses, dont l'un devait appartenir à un « politicien canadien ».

Les accusations contenues dans cette lettre ont incité Brian Mulroney à se doter d'une super-équipe d'avocats provenant de cabinets différents. Du groupe : Harvey Yarosky, considéré par ses pairs comme l'un des plus grands criminalistes au Canada; Gerald Tremblay, que d'aucuns estiment comme le meilleur civiliste au Québec; Fred Kaufman,

ancien juge de la Cour d'appel du Québec et associé de Me Yarosky; Roger Tassé, ancien sous-ministre fédéral à la Justice et éminent avocat de la région d'Ottawa, qui a régulièrement représenté le gouvernement canadien dans le passé.

Appuyés par le Cabinet de relations publiques National (qui s'enorgueillit d'être le meilleur gestionnaire de « crises » au pays), trois de ces avocats ont organisé une conférence de presse, hier après-midi, pour annoncer la poursuite en diffamation.

« M. Mulroney n'a absolument rien à voir dans la décision d'Air Canada d'acheter des Airbus; il n'a pas reçu d'argent et n'a participé à aucun complot, a d'entrée de jeu déclaré Me Yarosky. Ces affirmations ont été faites sans fondement et sans que la GRC donne la chance à M. Mulroney de faire connaître sa version des faits. C'est injuste et indécent. »

« La réputation de M. Mulroney a été gravement attaquée par le gouvernement canadien et la GRC », a ajouté Me Tremblay, pour qui le « mal est déjà fait » et les « dommages sont incalculables ».

Les avocats affirment avoir contacté le commissaire de la GRC Philip Murray, ainsi que le ministre de la Justice, afin que M. Mulroney puisse rencontrer les enquêteurs de la GRC pour répondre à leurs questions. « Mais ils ont refusé », ajoute Me Yarosky.

Selon lui, le tort fait par la lettre à M.

Mulroney et à sa famille est à ce point atroce que l'ancien premier ministre n'avait pas d'autre choix que de défendre son honneur par cette poursuite de 50 millions.

Me Tassé a par la suite répété que M. Mulroney était prêt à « répondre à toutes les questions ». Selon lui, la GRC et le ministère de la Justice auraient pu tenter d'obtenir les informations désirées auprès des autorités suisses sans tenir des propos libelleux. Me Tassé dit aussi avoir tenté de faire corriger les informations contenues dans la lettre, mais en vain.

Me Tremblay, qui semble être celui qui pilotera le dossier de la poursuite, a précisé que les dommages réels (selon la réclamation) s'élèvent à 25 millions et que les dommages exemplaires sont du même montant. Il a enfin affirmé que M. Mulroney versera à un organisme de charité le montant des « dommages exemplaires » qui pourrait éventuellement lui être accordé.

Pour sa part, le premier ministre Chrétien, en visite au Japon, où il assiste à une réunion du Forum de la coopération économique Asie-Pacifique (APEC), a déclaré ne jamais avoir eu connaissance de la lettre du ministre de la Justice. « Je ne suis au courant de rien. Il s'agit d'une enquête policière. Ils font leur travail et ne m'envoient aucune information. Je n'en demande pas non plus », a dit le premier ministre.

Les employés de TQS et de TM sont sur le qui-vive

ÉRIC CLÉMENT

■ Ce n'était pas une surprise mais l'annonce de la transaction réalisée entre Vidéotron et CFCF a causé tout un émoi aux employés des deux chaînes de télévision concernées, soit Télé-Métropole et Télévision Quatre Saisons.

Mme Claire Samson, vice-présidente exécutive de TQS, estime que la transaction était une question de survie pour TQS. « Télé-Métropole et TQS demeureront des chaînes généralistes mais deviendront distinctes

par le genre d'émissions qu'elles pourront faire et le groupe cible de téléspectateurs qu'elles viseront », prévoit-elle.

Du côté des employés syndiqués, on est sur le qui-vive. « Nous allons être très vigilants afin que les deux stations demeurent autonomes », prévient Renée Larouche, présidente du syndicat de l'information et de la réalisation à TQS.

À Télé-Métropole, les employés veulent en savoir plus, même si CFCF s'est engagé à maintenir les mandats et les créneaux respectifs de TQS et TVA : « On va suivre le dossier de près, indique Richard Germain,

président du syndicat des techniciens de Télé-Métropole.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec est inquiète, car, estime son président Alain Saulnier, « cela représente une concentration de l'information au sein d'une seule et même entreprise ».

La FPIQ fera entendre son point de vue lors des audiences publiques du CRTC qui se pencheront sur la transaction. Elle considère que la « concentration de la propriété de la télévision francophone présente un risque de réduction de la diversité de l'information du public dans un marché déjà limité ».

CFCF

Mégatransaction CFCF et Vidéotron: la concentration gagne du terrain

par abonné (CF Cable en a 428 000), moins le montant de la dette de CF Cable. Le montant net de l'achat, qui comprend aussi Télécable des Mille-Îles, Laurentien Cable TV, Northern Cable et CF Telecom, est de 227 millions.

De son côté, CFCF Inc. procédera à une offre publique d'achat des actions de Télé-Métropole Inc. pour 204 millions, soit 21,50 \$ par action. CFCF Inc. deviendra propriétaire des stations du réseau TVA et des filiales de production de Télé-Métropole et doublera son nombre d'employés (actuellement 1200 personnes).

Le président de CFCF Inc., Adrien Pouliot, a déclaré que la transaction « assure la survie de

TQS » et que « sans elle, à moyen terme, un des deux réseaux (TVA ou TQS) aurait disparu ».

CFCF va étudier pendant un an les grilles de programmation de TQS et de TVA, en encourageant « des collaborations intelligentes et respectueuses des personnalités télévisuelles propres » aux deux stations, qui deviendront « complémentaires ».

En anglais, M. Pouliot a souligné que la programmation simultanée des talk-show de Guy A. Lepage sur TQS et de Gregory Charles sur TVA était malhabile et à éviter. Selon lui, il est trop tôt pour détailler la restructuration des deux chaînes mais il n'écartera pas des mises à pied, parlant plutôt de « synergies ».

Il a annoncé que CFCF demandera au CRTC l'autorisation de « poursuivre le plan d'expansion » de TQS en convertissant son réémetteur de Rimouski en station locale de télévision « au

profit de la population de cette région ». Il promet des salles de nouvelles autonomes à TQS et TVA.

Des avantages

Claude Chagnon, vice-président du conseil du Groupe Vidéotron, a indiqué que l'intégration du réseau câblé de CFCF donnera aux abonnés de Vidéotron « les avantages des nouvelles technologies et de services innovateurs dans les domaines interactifs et transactionnels », avec « un meilleur signal » et un contenu de qualité supérieure.

Sur la situation de monopole, M. Pouliot estime que « la situation est unique mais le problème est aussi unique car sinon TQS aurait fermé ». Il dit être « conscient » de sa responsabilité et confiant de voir le CRTC agréer la transaction.

Sans vouloir forcer la décision de l'organisme fédéral, qui consultera le dossier à la fin de l'an-

née et tiendra des audiences au printemps sur la question, M. Chagnon a déclaré qu'il « était temps de prendre les devants et d'amorcer les changements structurels qu'exigent les nouvelles réalités économiques et technologiques ».

Il y a déjà une situation de monopole en Abitibi avec Radio-Nord qui contrôle la diffusion de trois chaînes et à qui l'on prête l'intention de vouloir mettre la main sur la télévision française de l'Ontario. Même situation à Rivière-du-Loup où un seul propriétaire détient trois chaînes.

L'analyste Normand Roy, de Lévesque Beaubien Geoffroy, avait prévu la vente de Télé-Métropole il y a un an. Selon lui, le CRTC devrait se réjouir de voir rétablir la concurrence entre la télédiffusion et la câblodistribution, mais il est « possible mais non pas inévitable » que le CRTC s'oppose à la concentration des deux médias.

SALAIRES

Salaires de misère chez Urgel Bourgie et Alfred Dallaire

Elle répond à la porte, reçoit les visiteurs, arrose les fleurs et le gazon l'été, pellette la neige l'hiver, nettoie les vitres, passe l'aspirateur, époussette, lave les planchers et les cendriers.

L'année dernière, elle a touché un salaire de 11 058 dollars, avant les impôts, les cotisations au régime des rentes et à l'assurance-chômage. Soit 212 dollars par semaine, pour 72 heures en moyenne, ou trois dollars l'heure.

C'est deux fois moins que le salaire minimum, qui est de 6,45 \$. La Commission des normes du travail estime pourtant qu'une personne qui ne peut s'absenter du lieu de son travail, comme un concierge, doit être payée au moins au salaire minimum.

La Commission appuie d'ailleurs les démarches de Mme Grisé, qui demande 15 000 dollars et les intérêts seulement pour le travail effectué en 1991, et qui n'a pas été payé selon les normes. « J'ai déposé ma plainte en 1992, et ce n'est toujours pas réglé, dit-elle. Ça m'a découragée de porter plainte pour les années suivantes. »

Par comparaison, les résidents des salons de Magnus Poirier reçoivent un peu plus de sept dol-

lars l'heure pour les 40 premières heures de disponibilité par semaine, et 10,50 dollars l'heure pour les quelque 20 autres heures.

Magnus Poirier, la troisième compagnie de pompes funèbres, a créé une petite entreprise pour l'entretien ménager. Celle-ci respecte le décret sur l'entretien des édifices publics. Les hommes et les femmes qui font le ménage touchent entre 11,25 \$ et 11,65 \$ l'heure, selon la nature des travaux.

« C'est un modèle, dit Diane Lalumière, chef-inspecteur au Comité paritaire. On ne peut pas en dire autant pour les autres. »

Le comité a déposé une requête de 34 000 dollars pour 10 employés d'Alfred Dallaire, en rémunération due pour l'année dernière seulement. En clair, cela signifie que la compagnie doit en moyenne 3400 dollars à chaque employé. Aucun dirigeant ne nous a rappelé, vendredi.

Le Comité vient d'ouvrir son enquête sur Urgel Bourgie. Le président et chef de direction, Pierre Bourgie, a refusé de répondre à nos questions. « Je suis une entreprise privée, a-t-il dit, sur un ton courroucé. Je n'ai pas besoin de personne, ni de la presse, pour me dire comment gérer mes affaires. Si les employés veulent me parler, ma porte est ouverte. »

Claudette Grisé nie que la porte de ses patrons soit « ouver-

te ». Le 20 novembre 1991, elle leur a écrit une lettre pathétique et n'a même pas reçu d'accusé de réception.

« Douze ans de service... En devoir 24 heures par jour, aucune fête payée, aucun avantage social. Vous me donnez un salaire de base de 117 \$ par deux semaines, plus le montant du loyer que je dois bien sûr vous remettre. Résultat : c'est moi qui paie l'impôt sur ça en plus. Avec le coût de la vie en 1991, comment voulez-vous arriver ? »

Depuis qu'elle a envoyé cette lettre, Mme Grisé affirme que la compagnie lui a rendu la vie encore plus dure. De moins en moins de cercueils sont dirigés vers son salon, si bien que ses revenus diminuent. En effet, en plus de son salaire de base, elle est payée « au défunt » : 30 dollars par mort exposé. On lui a aussi enlevé plusieurs responsabilités.

Denise LoPresti, elle, affirme qu'elle a été congédiée d'un autre salon d'Urgel Bourgie, boulevard Jean-Talon, lorsqu'elle a refusé de travailler un plus grand nombre d'heures que prévu, sans être payée.

« J'avais accepté le travail parce qu'on me payait le logement dans le salon, a-t-elle dit. Je devais faire le ménage de 10 heures du soir à trois heures du matin. Une semaine après avoir emménagé, le premier janvier 1994, on m'a obligée à payer le loyer. Un mois plus tard, on

voulait m'obliger à travailler de cinq heures du matin à deux heures de l'après-midi. J'ai demandé à être payée en conséquence. Ils m'ont mise à la porte. J'ai dû me trouver un autre logement en plein hiver. »

Pierre Boutin, lui, est porteur chez Alfred Dallaire. Il est payé 25 dollars pour chaque enterrement. Seulement 21 dollars lorsqu'il ne porte pas le cercueil jusqu'au cimetière. L'année dernière, il a gagné 8000 dollars.

« C'est pas croyable! dit-il. Si je veux du travail, il faut que je sois disponible six jours par semaine et les appeler tous les matins. Avant même de commencer à travailler, il faut acheter deux pantalons gris, un veston noir, des bas noirs, un imperméable ou un manteau noir, une cravate blanche, des gants noirs, un foulard blanc... et travailler presque tout l'hiver juste pour payer ça. Puis, il faut les laver. Et nous transporter avec notre voiture. »

« On n'a aucune protection. Pas d'ancienneté. Et là, la compagnie veut qu'on devienne nos propres entrepreneurs. Ça lui éviterait de payer l'assurance-chômage et les cotisations pour les accidents de travail. »

N'ont-ils pas peur des représailles en dénonçant ouvertement leurs employeurs ? « Oui, répond Mme Grisé. On va peut-être me congédier. Mais j'ai déjà dit à mes employeurs que j'étais rentrée chez eux debout, et que je ne repartirais pas à genoux. »

DISCOURS

« Espèce de nazi ! » ou la dérive du discours politique

Mais si l'outrance verbale provoque l'écoeurement d'une bonne partie de la population, ce n'est peut-être pas là sa conséquence la plus grave.

En Israël, depuis l'assassinat de Rabin, plusieurs politiciens ont reconnu que les slogans vi-

tristiques de l'extrême droite avaient créé un climat propice à la violence.

Aux États-Unis, le printemps dernier, plusieurs commentateurs en étaient arrivés au même constat après la destruction d'un édifice fédéral à Oklahoma City. En accusant le gouvernement et ses agences de tous les crimes, les leaders de l'extrême droite et leurs alliés sur les ondes AM de la radio avaient peut-être fourni une justification à l'auteur de l'attentat terroriste.

Chose certaine, Bill Clinton avait gagné des points en soulignant l'irresponsabilité d'un groupe comme le National Rifle Association, le puissant lobby des armes à feu, qui avait fustigé les forces de l'ordre du gouvernement fédéral en les comparant aux SS.

Mais le président des États-Unis a lui-même contribué à la dérive du discours politique la semaine dernière. Par la voix de son chef de cabinet, il a utilisé le mot « terrorisme » pour décri-

re la stratégie républicaine qui l'a forcé à mettre la clé sous la porte pour une bonne partie du gouvernement fédéral.

L'enslure de la classe politique américaine explique aussi en partie pourquoi la population des États-Unis voyait en Colin Powell un sauveur. A tort ou à raison, Powell leur semblait capable de s'élever au-dessus de la cacophonie partisane. En décidant de ne pas brigner la présidence, l'ex-général aura éteint plusieurs espoirs, dont celui-ci.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Image, son & ordinateurs

Un cahier spécial à ne pas
manquer mercredi prochain dans

La Presse



PHOTOS ARMAND TROTIER, La Presse

Des skieurs de fond ont roulé entre la dizaine de chars allégoriques pendant que de nombreuses animaient la fête, faisant patienter les petits jusqu'à l'arrivée de leur idole. Les organisateurs estiment que plusieurs dizaines de milliers d'enfants, accompagnés de leurs parents, ont assisté au défilé.

Le père Noël, c'est vrai, comme la magie...

ÉRIC TROTIER

■ Les enfants d'aujourd'hui ne sont plus ce qu'ils étaient. Pour les impressionner, le père Noël doit redoubler d'ardeur, en mettre plein la vue, multiplier les pirouettes et les acrobaties. C'est exactement ce que le père Noël du défilé annuel de la rue Sainte-Catherine a fait, hier.

Se faisant « brasser » dans un traineau digne des meilleurs manèges de La Ronde, celui que ses lutins surnomment Barbe-Blanche a fait la bise aux dizaines de milliers d'enfants entassés rue Sainte-Catherine, avant de s'envoler, tiré par une grue géante qui l'a emporté dans les profondeurs de la ville.

« Regarde, maman, le père Noël est dans le ciel... Ça s'est pas, voyons ! » a déclaré le petit Eloi Comtois, trois ans et demi, complètement ravi par ce qu'il venait de voir.

Tous les gamins criaient, riaient et en redemandaient.

La fête était réussie.

Le défilé avait entamé sa route vers 13 h, rues Sainte-Catherine et Atwater, pour prendre fin au Complexe Desjardins, rue Saint-Urbain, une heure et demie plus tard.

Comme il n'y avait qu'une dizaine de chars allégoriques, plusieurs groupes d'animation ont dû faire patienter les bambins. « Le père Noël existe, les amis. Je viens de le voir, il s'en vient ! » criaient ainsi de gentilles sorcières.

Des corps et clairs ont fait un tintouin du diable. Des mascottes ont serré des mains. Des skieurs de fond ont...

roulé. Mais ce qui a vraiment enchanté les enfants, ce sont les chars. Le premier était constitué d'une montagne de neige sur laquelle une glissade avait été aménagée. Cette montagne était suivie d'un

igloo mobile. Un autre char contenait des cannes de Noël et un autre, des animaux vivants.

Devant chacun d'entre eux, les enfants s'exclamaient : « Aaaaaah ! Wow ! C'est beau ! »

Karim Ahmijik, un petit bout de chou de cinq ans, s'amusait à expliquer la « théorie » du père Noël. « Le père Noël, c'est quelque chose de vrai, comme de la magie. Le traineau vole avec les rennes et il passe dans les cheminées des maisons pour livrer les cadeaux », a raconté le garçon, qui précise que seuls les enfants sages ont droit aux cadeaux.

— Et toi, as-tu été sage, cette année ?

— Ah oui ! Je vais certainement avoir un bateau de pirates pour Noël...

(Par contre, Karim souhaite aviser ses petits copains, Michael et Nicolas. Selon lui, ils ont été un peu « tannants » au courant de l'année et ils doivent « absolument » se reprendre avant le 25 décembre...)

Une gamine de huit ans, Annie Gagné, écoutait attentivement les propos de Karim lorsque La Presse l'a interrogée à son tour.

— Dis donc, Annie, tu y crois encore, au père Noël ?

— Bien sûr ! Faut vraiment être vieux pour ne pas croire au père Noël... Annie espère que les lutins du gros bonhomme rouge lui ont confectionné une belle maison de poupée.

Les chars allégoriques passaient... Et le père Noël a fini par arriver. Un père Noël plutôt rock and roll, accompagné d'une musique à gogo, qui jaillissait d'un bout à l'autre de son char. « C'est drôle, ce cinéma-là ! » s'est esclaffé William Tremblay, quatre ans et demi, en voyant le personnage passer devant lui.

Le bonhomme envolé, les enfants sont disparus à leur tour. Comme par magie.

Émoi sur la 15

RAYMOND GERVAIS

■ La circulation automobile sur l'autoroute des Laurentides, entre le boulevard Saint-Martin et la 440 à Laval, a été interrompue à deux reprises hier après-midi à la suite de la découverte d'un colis suspect sous une automobile garée dans le stationnement d'un hôtel en bordure de la voie de service.

C'est un appel anonyme logée à la centrale du 911 à Laval, vers 11 h, qui a causé tout ce branle-bas. Les premiers policiers arrivés sur les lieux n'ont pris aucun risque et ont demandé l'intervention des artificiers de la police.

Comme Laval ne possède pas d'unité technique spécialisée dans les explosifs, les policiers lavallois ont d'abord fait appel à la Sûreté du Québec, mais ces derniers n'étaient pas disponibles. Les artificiers du service de police de la Communauté urbaine de Montréal ont alors été invités à prendre la relève.

Un important périmètre de sécurité a été dressé autour de la voiture suspecte qui était stationnée à la hauteur du 2055 sur la voie de service de l'autoroute 15, entre deux hôtels appartenant à la chaîne Journey's End. La circulation dans les rues avoisinantes a aussi été perturbée près du Carrefour Laval.

L'autoroute 15 a d'abord été fermée durant une dizaine de minutes de 14 h à 14 h 10, lorsque les artificiers de la CUM se sont approchés de l'automobile, puis de 16 h 10 à 17 h, lorsque les policiers ont fouillé le véhicule. Aucun explosif n'a été décelé et l'automobile a été remise à la fourrière municipale.

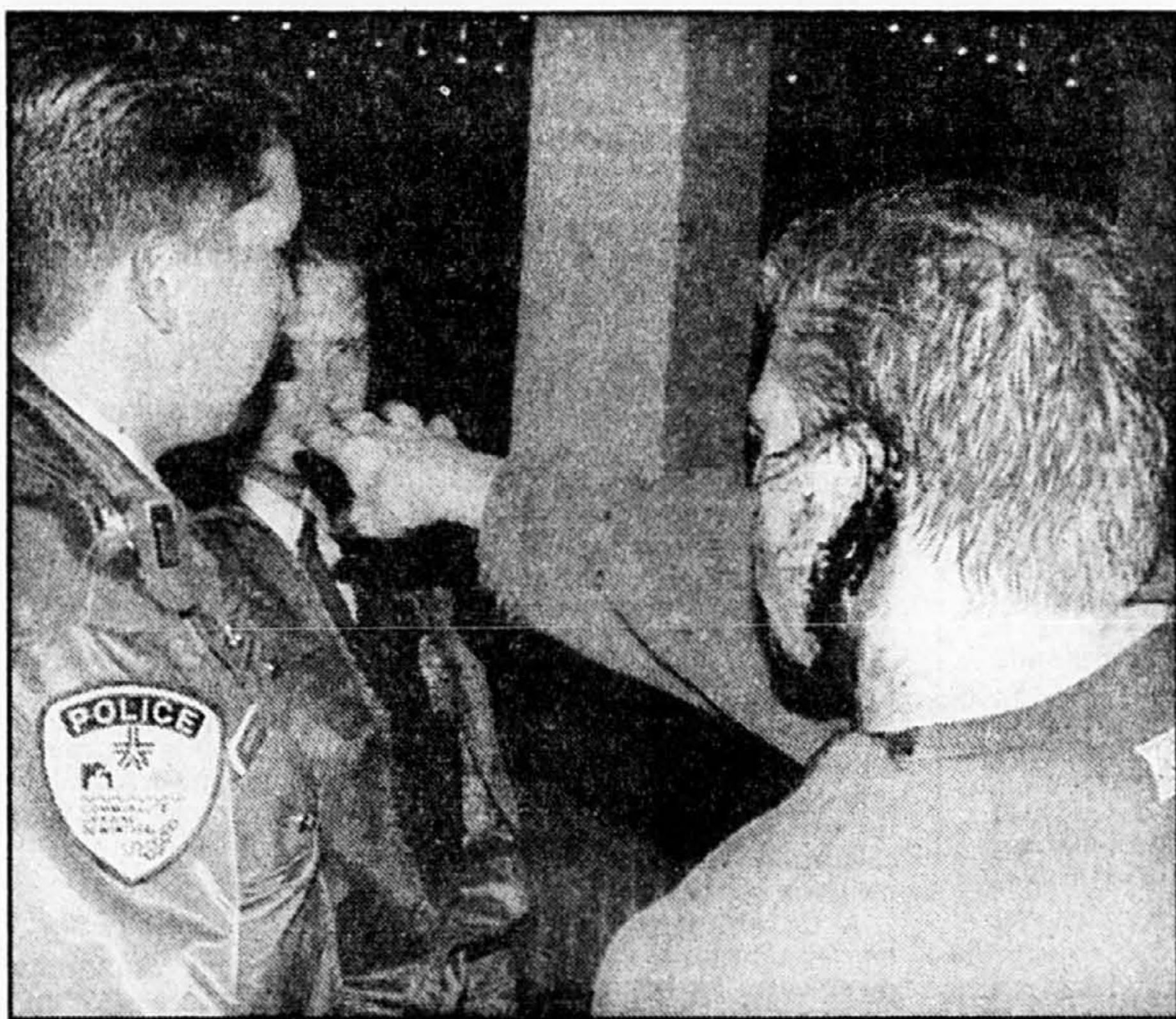


PHOTO STÉPHANE BRUNET, collaboration spéciale

Nuit mouvementée

Deux bagarres survenues dans des bars au cours de la nuit de vendredi à samedi dans le centre-ville ont fait deux blessés. Angle Guy et du boul. René-Lévesque, un jeune Américain de Boston (ci-dessus) a été blessé d'un coup de bouteille. Un peu plus tard, une autre bagarre survenue au bar Andrews a fait au moins un blessé.

Papa n'est pas là, il est en prison

Leboeuf, « réhabilité », lutte contre son extradition aux USA

ÉRIC CLÉMENT

■ Hier, c'était la confirmation du fils de onze ans de Jean-François Leboeuf. Mais le papa n'a pas participé à la cérémonie religieuse car il est en prison à Laval et une menace d'extradition vers les États-Unis pèse sur lui.

Alors que les États-Unis viennent de suspendre toute extradition de prévenus américains parce que la loi américaine d'extradition a été déclarée inconstitutionnelle, le Canada est prêt à autoriser l'extradition de M. Leboeuf vers la Floride fin novembre.

Agé de 42 ans, il a été arrêté en 1993 pour avoir importé deux tonnes de haschisch au Canada. La police le recherchait depuis 1984. Après un an passé à Parthenais, il a été transféré à l'établissement pénitentiaire de Laval. Une entente conclue avec la Couronne en 1993 l'a fait plaider coupable en échange d'une promesse d'être extradé rapidement aux États-Unis pour y subir un procès pour complot.

« Je me suis désisté de mon appel d'extradition en février 94 pour aller subir mon procès en Floride car j'avais des témoins en ma faveur, mais on m'a fait attendre pour être confronté à un gars qui n'avait pas encore été arrêté. Pendant ce temps, un témoin est décédé et un autre est introuvable. »

Pour Me Julius Grey, qui représente M. Leboeuf, un procès en Floride enverrait son client pour 20 à 30 ans dans une prison américaine. « Accepter d'être un délateur aurait signifié pour lui une sentence de mort », dit Me Grey.

« Comment pourrais-je être assuré d'avoir un procès juste et équitable quand on sait comment ça se passe là-bas, dit-il. Les Canadiens n'ont pas le droit d'être dans une maison de transition ou dans une prison à sécurité minimum. Les pays civilisés n'extradent pas. Je ne veux pas être un martyr. »

M. Leboeuf déplore qu'on ait dit qu'il a été un lieutenant du caïd montréalais Allan Ross. « La police sait que

c'est faux, dit-il. Je ne suis pas un tough. Je suis contre la violence. Cette affaire de drogue remonte à 84. J'ai créé des séances de méditation dans la prison et je fais du communautaire. »

La Presse avait constaté en août que M. Leboeuf s'occupait d'enfants handicapés. « Il a été réhabilité, dit Me Grey. Cette cause devrait exiger du discernement. Quand un homme est réhabilité, il ne devrait pas être détruit, sinon aucun prisonnier ne voudra se réhabiliter. »

Aujourd'hui, journée internationale du prisonnier, M. Leboeuf n'a qu'un espoir : voir le ministre fédéral de la Justice lui accorder sa clemence puisque les États-Unis refusent d'extrader deux Américains dans une affaire d'enlèvement au Canada.

Mais celui qui a étudié le bouddhisme ne croit pas aux miracles. « La drogue c'est du maccarthysme aujourd'hui. La charte des droits ne compte plus. Le ministre ne pourra rien faire. Il faut faire plaisir à nos voisins du Sud. »

L'EXPRESS DU MATIN

COLIS SUSPECT AU TERMINUS

■ Au moment de mettre sous presse, le groupe Carcajou et les policiers de la section technique de la police de la CUM faisaient évacuer le terminus Voyageur, coin Maisonneuve et Saint-Hubert, à la suite de la découverte d'un colis suspect. Selon les premières informations obtenues, le colis semblait contenir des explosifs et pourrait être relié aux gangs de motards.

QUATRE BALLES DANS LE CORPS

■ Un homme a été blessé par quatre projectiles d'arme à feu, hier, lorsque des inconnus ont ouvert le feu sur lui alors qu'il se trouvait dans une cabine téléphonique à l'intersection de la rue Jarry et du boulevard Langelier à Saint-Léonard. Les tireurs ont ouvert le feu sur lui à partir d'une automobile en mouvement. L'homme a été atteint à une épaule et à une fesse. Son identité n'a pas été révélée. Par ailleurs, une automobile volée, complètement calcinée, découverte non loin de là, pourrait être le véhicule utilisé lors de la tentative de meurtre.

ACCIDENT TRAGIQUE

■ Deux femmes ont perdu la vie de façon tragique en Outaouais hier, lors d'une collision survenue entre deux automobiles sur la route 309 à Masson-Angers, au sud de Buckingham. Quatre autres personnes ont également été blessées lors de cet accident. Selon la police, une des voitures a heurté de plein fouet une autre automobile venant en sens inverse. Les victimes sont les deux conductrices. Les victimes ont été identifiées comme étant Mélanie Chénard, 17 ans, de Gatineau, et Guylaine Cholette, 36 ans, de Masson-Angers.

SYMPTÔMES SUSPECTS

■ Deux familles ont été évacuées hier par mesure de sécurité de leur domicile du 9960, rue Iberville, dans le nord de Montréal, après que les résidents se furent plaints à plusieurs reprises au cours des derniers jours de picotement dans la gorge. Hier matin, les pompiers de la ville sont allés à nouveau à cette adresse afin de procéder à des opérations de ventilation de l'édifice. Les pompiers ignorent toujours ce qui peut causer le malaise et, lundi, des chimistes doivent se rendre sur place pour tenter de déceler l'origine du malaise.

ISABELLE EST EN FUGUE

■ La police de la Communauté urbaine de Montréal demande la collaboration du public afin de retrouver la trace d'une jeune fille de 14 ans, Isabelle Leblanc, disparue de son domicile du 9700, rue Notre-Dame Est, depuis le 17 octobre dernier. L'adolescente, que la famille et la police croient être en fugue, mesure 1,60 m, pèse 41 kg, a les cheveux blonds et les yeux bleus. Isabelle s'exprime en français. Toute information doit être transmise en composant le 280-2653 ou 280-2253.



Isabelle Leblanc

INCENDIE MORTEL DANS LA RÉSERVE DE MINGAN

■ Deux résidents de la réserve amérindienne de Mingan, située à une quarantaine de kilomètres à l'est de Havre-Saint-Pierre, sur la basse Côte-Nord, ont perdu la vie de façon accidentelle dans la nuit de vendredi à samedi, lorsqu'un incendie s'est déclaré à l'intérieur de leur résidence. Selon la Sûreté du Québec, un chaudière oubliée sur le poêle serait à l'origine du sinistre qui a complètement détruit la résidence unifamiliale. Les victimes sont Mathias Nolin 54 ans et son fils Manuel, 24 ans.

CARCAJOU FRAPPE ENCORE

■ Un individu soupçonné d'appartenir au groupe Dark Circle, relié au groupe de motards Rock Machine, a été appréhendé vendredi après-midi par les policiers du groupe Carcajou dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul, à Laval. L'homme, dont l'identité n'a pas été divulguée, a été arrêté à la suite d'une enquête concernant le complot de meurtre de Denis Houle, un pensionnaire de l'Institut Leclerc. Lors de son arrestation, le suspect était en possession de 6,8 gr de cocaïne et d'un revolver chargé à bloc. Une perquisition au commerce du suspect a permis la saisie de 1066 grammes de haschisch, de 643 grammes de cocaïne et de 40 de marijuana.

PIÉTON TUÉ EN ABITIBI

■ Un piéton a été mortellement happé par une automobile hier en fin de journée, alors qu'il traversait la route 117 à Du Buisson, près de Val d'Or. La victime a été identifiée comme étant Claude Gouin, 67 ans, de Maricourt.

Le mot du jour
CONCOURS
La Presse

DANS LA PRESSE AUJOURD'HUI
ON Y GAGNE, ON Y GAGNE

Tous les détails dans le cahier Livre

Le Grand Robert de la langue française en 9 volumes, une valeur de plus de 1 000 \$!

DICTIONNAIRES LE ROBERT
Toute la richesse de la langue



Chrétien mise sur le bloc Asie-Pacifique

ROB CARRICK
de la Presse Canadienne
OSAKA

■ Le Canada tirera profit d'un accord de libre-échange entre les pays membres du Forum de coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC), a déclaré hier le premier ministre Jean Chrétien, même si un tel accord ne sera assorti d'aucun outil de contrôle.

Le premier ministre Chrétien et les chefs d'État des 17 autres pays membres de l'APEC préciseront aujourd'hui les mesures qu'ils comptent mettre de l'avant afin d'ouvrir leurs frontières au libre-échange au cours des 25 prochaines années.

Les ministres du Commerce de l'APEC sont cependant déjà convenus qu'un tel accord serait volontaire, non contraignant et dépourvu de contrôles légaux.

Jean Chrétien a néanmoins soutenu que le Canada en sortira gagnant parce que les frontières de la région du monde où la croissance économique est la plus rapide s'ouvriront plus rapidement dans le cadre d'un traité de l'APEC qu'en l'absence de celui-ci.

« Nous parlons d'étendre le commerce, de réduire les barrières et (...) d'une conviction collective que c'est par une augmentation des échanges commerciaux que la croissance sera assurée dans cette région du monde », a déclaré Jean Chrétien.

Les 18 pays membres de l'APEC ont mis de l'avant un plan qui prévoit l'instauration du libre-échange entre les pays industrialisés d'ici 2010, alors que les pays en voie de développement devront attendre à 2020.

Les pays membres doivent indiquer au cours de l'année prochaine quels droits de douane ils

comptent adoucir et quels règlements seront simplifiés ou abolis. Ils devront ensuite mettre ces mesures en action en 1997.

Le premier ministre Chrétien s'est par ailleurs entretenu hier avec les dirigeants de la Chine, du Mexique et des Philippines.

Lors de sa rencontre avec le président chinois Jian Zemin, Jean Chrétien a fait part des inquiétudes canadiennes à propos de l'annexion de Hong Kong en 1997 et de ses répercussions sur le statut des 200 000 individus qui sont à la fois citoyens de Hong Kong et citoyens canadiens.

Le Canada voudrait que ces individus puissent continuer de travailler à Hong Kong tout en gardant la possibilité de circuler librement à l'extérieur de l'ancienne colonie britannique, a expliqué le secrétaire d'État canadien pour la région Asie-Pacifique, Raymond Chan.

Il a ajouté que le Canada s'inquiète aussi de ce que les individus ayant la double nationalité soient dans l'obligation de se trouver à Hong Kong au moment du transfert officiel, au risque de perdre leurs droits de résidence et de libre-circulation.

Le secrétaire d'État a aussi indiqué que le Canada craint de se retrouver avec un problème de réfugiés sur les bras si les résidents de Hong Kong qui sont en visite au Canada au moment de la prise de possession chinoise ne sont pas réadmis dans leur pays.

Jean Chrétien a par ailleurs discuté des droits de la personne avec le président Jian Zemin, notamment des programmes canadiens de formation des juges chinois et de sensibilisation des Chinois à leurs droits, qui devraient se mettre en branle sous peu.



Le premier ministre Jean Chrétien et son homologue japonais Tomichi Murayama se sont salués d'un signe de tête, à leur arrivée au dîner d'inauguration de la conférence de l'Apec, à Osaka.

Le français est sous-utilisé par les tribunaux canadiens

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ Bien que le code criminel garantisse aux minorités de langues officielles le droit à un procès dans leur langue, le français demeure encore sous-utilisé dans les tribunaux au Canada, indique une étude rendue publique hier par le commissaire aux langues officielles, M. Victor Goldbloom.

« La mise en œuvre de ce droit semble inégale et parfois sporadique d'une région à l'autre du pays », dit le rapport.

Au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, les services existent, bien qu'à des degrés différents. En Ontario, le français fait « bonne figure ». Mais dans le reste du pays, où les mesures réglementaires sont rares, voire inexistantes, le français est encore plus sous-utilisé, déplore-t-on.

Et c'est pour tenter de répondre à cette carence que le rapport du commissaire Goldbloom a formulé 13 recommandations. Certaines se prêtent à des modifications législatives, tandis que d'autres pourraient plutôt prendre la forme de politiques institutionnelles.

Dans un premier temps, le commissaire souhaite que les provinces qui administrent la justice de compétence fédérale offrent de façon plus « active » les services dans la langue officielle de la minorité, ce qu'elles font rarement.

À l'heure actuelle, un juge est obligé d'informer l'accusé de son droit d'être entendu dans l'une des deux langues officielles, mais seulement si cet accusé n'a pas d'avocat. Le rapport de M. Goldbloom veut que cette obligation s'étende à toutes les situations et son rapport recommande qu'un nouveau formulaire obligatoire soit ajouté au processus pénal avisant les accusés de leurs droits linguistiques.

De plus, il propose à Ottawa d'examiner l'efficacité avec laquelle les gouvernements provinciaux informent les justiciables de leurs droits linguistiques.

Il recommande également que les accusations et les précisions soient fournies, sans délai, dans la langue officielle de l'accusé ; que la preuve soit disponible en français avant le procès, dans la mesure où il est raisonnable de le faire ; et que la langue officielle de la minorité puisse aussi être utilisée dans la procédure d'appel, dans les demandes de mise en liberté provisoire ou les différentes requêtes interlocutoires.

« L'accusé doit non seulement pouvoir s'exprimer dans sa langue mais aussi être compris et comprendre ce qui se passe dans le tribunal », a déclaré hier M. Goldbloom, en dévoilant son rapport lors du congrès annuel de l'Association des juristes de langue

française de l'Ontario.

Le rapport recommande d'autre part plus de « vigilance » dans la qualité de la traduction dans les tribunaux.

En outre, le rapport demande au gouvernement fédéral d'examiner la possibilité d'offrir le droit à des procès bilingues, c'est-à-dire devant un juge et un jury qui parlent le français et l'anglais. Cette option serait peut-être opportune dans les procès où les co-accusés parlent des langues officielles différentes, explique-t-on.

Le rapport suggère par ailleurs au gouvernement d'examiner la façon dont les différents régimes d'aide juridique dans les provinces — auxquels Ottawa contribue financièrement — prévoient l'accès à des services en français.

Dans le cas des lois fédérales séparées du code criminel mais administrées par les provinces, telles la Loi sur les divorces et la Loi sur la faillite, M. Goldbloom souhaite qu'Ottawa examine la possibilité d'obliger les provinces à offrir les services dans les deux langues.

Finalement, le rapport recommande au fédéral d'accorder un « poids appréciable » aux capacités linguistiques des candidats à la magistrature dans le processus de nomination des juges.

En conférence de presse, M. Goldbloom s'est dit confiant de voir Ottawa répondre de façon satisfaisante à ces recommandations.

Plus tard en soirée, lors du dîner de l'AJEFO, Lionel Levert, le conseiller du procureur général Allan Rock, devait indiquer aux congressistes que son ministre réservera un « accueil favorable » au rapport.

Le bilinguisme judiciaire ontarien en période de consolidation

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ Les juristes d'expression française de l'Ontario célébraient en fin de semaine le 10^e anniversaire du bilinguisme judiciaire dans la province.

En effet, la loi qui a reconnu le français comme une des deux langues officielles des tribunaux en Ontario — bien que la province n'y soit pas obligée par la constitution — a été promulguée le 1^{er} janvier 1985.

Mais s'il faut se réjouir des progrès accomplis au cours de ces dix dernières années, le succès du bilinguisme judiciaire n'en demeure pas moins mitigé, a estimé la nouvelle présidente de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), Me Natalie Desrosiers.

« Nous avons fait beaucoup de chemin. Le statut juridique est là, et c'est symboliquement important. Mais il y a encore de nombreux obstacles qui découragent les Franco-ontariens d'utiliser les services juridiques en français » a-t-elle expliqué samedi, lors du congrès annuel de l'AJEFO qui se déroulait à Toronto en même temps que les célébrations du 10^e anniversaire.

Les francophones représentent cinq pour cent de la population ontarienne. Mais ils n'utilisent les services juridiques en français que dans une proportion de un pour cent, a-t-elle révélé.

À Cornwall par exemple, où les francophones composent 34 pour cent de la population, ils ne sont que deux pour cent à utiliser les tribunaux en français.

Certes, l'utilisation des services augmente sans cesse depuis dix ans, et on ne change pas du jour au lendemain 150 ans d'histoire juridique unilingue. Mais Me Desrosiers estime que les services en français sont encore dramatiquement sous-utilisés.

Selon elle, l'obstacle majeur à l'utilisation des services juridiques en français réside dans les délais.

Il faut parfois six mois de plus pour voir sa cause traitée en français.

« Manque de juges, problème

de coordination entre juges et avocats, manque de coopération avec les avocats anglophones ou les bureaucrates, tous ces facteurs ont un effet dissuasif sur le justiciable francophone, qui se sent déjà en position de vulnérabilité lorsqu'il traite avec le système judiciaire », explique Me Desrosiers.

« A Sudbury par exemple, 35 pour cent des causes de l'avocate Josée Forest-Niesing étaient traitées en français. Mais le seul juge bilingue vient de tomber en congé de maladie pour une période indéterminée. Et le fédéral vient de nommer deux juges unilingues ! » relate-t-elle.

À chaque année, l'AJEFO — dont le mandat est d'encourager le bilinguisme judiciaire en Ontario — a sa liste de régions « à problèmes ».

L'an dernier, c'était Cornwall. Cette année, ce sera Sudbury. Ou Windsor. Et bien sûr, Toronto.

Me Desrosiers croit en outre qu'il manque des services en français dans les cliniques juridiques ; qu'on se traîne les pattes dans la traduction des jugements ; qu'on ne fait pas d'offre active de services ; qu'il manque des ressources pour effectuer de nombreuses tâches, ne serait-ce que la production d'un brouillon d'avocats francophones, etc.

L'AJEFO s'inquiète également du rôle diminué du coordonnateur de services français au ministère du Procureur général (celui-ci, Tom Fagan, indique que son budget n'a pas été coupé, mais Me Desrosiers croit qu'avec les changements administratifs du nouveau gouvernement Harris, il aura moins de poids).

Elle déplore en outre l'attitude négative qui prévaut parfois chez certains avocats et juges anglophones.

« Il y a encore des juges qui disent que le français est une perte de temps et d'argent, surtout lorsque le justiciable parle aussi l'anglais », dit-elle.

Pour l'avenir, Me Desrosiers craint que la tendance à la privatisation des services juridiques ne soit néfaste aux francophones.

« Va-t-on les oublier lors de la création de nouveaux processus

alternatifs destinés à réduire la surcharge de travail dans les cours ? », se demande-t-elle. Va-t-on associer les avocats francophones à la réforme des services judiciaires ?

Invité à prendre la parole au congrès, le procureur général de l'Ontario, M. Charles Harnick, a tenu à rassurer les juristes francophones — tout en leur rappelant les impératifs budgétaires de son gouvernement.

« Je m'engage à travailler avec vous dans la gestion efficace d'un système de justice moderne et accessible et où les personnes d'expression française disposent du moyen d'exercer leurs droits », a-t-il déclaré.

Il a aussi promis à l'AJEFO qu'il tenterait de s'assurer qu'au moins un avocat francophone ou bilingue siégerait sur chaque comité relatif à la nomination ou au choix de représentants légaux.

M. Harnick s'est par ailleurs fait suggérer par l'avocat Paul Rouleau d'intégrer la satisfaction des besoins des francophones dans toutes les nouvelles réformes plutôt que d'attendre que les réformes soient adoptées avant de penser à répondre à leurs besoins.

L'on peut tout de même tracer un bilan positif des dix ans de bilinguisme judiciaire en Ontario.

C'est ce qu'a fait vendredi l'honorable Roy McMurtry, juge en chef de la cour de justice de l'Ontario, qui était procureur général lors de la promulgation du français en 1985.

Me McMurtry a souligné qu'il y a dix ans, « la plupart des avocats francophones avaient étudié dans des facultés de droit anglaises et disaient qu'ils ne se sentaient pas à l'aise pour plaider en français, étant donné leur formation juridique anglaise et l'absence presque totale de textes et de précédents jurisprudentiels en français ».

« Ils avaient aussi peur de créer des remous dans l'establishment juridique anglais », a-t-il ajouté.

Aujourd'hui, la faculté de droit de l'Université d'Ottawa forme 60 avocats francophones par année, soit le tiers des diplômés.

RÉSULTATS	
Le Mini	Tirage du 95-11-17
NUMÉROS	LOTS
206099	50 000 \$
06099	5 000 \$
6099	250 \$
099	25 \$
99	5 \$
20609	1 000 \$
2060	100 \$
206	10 \$
INTER	Tirage du 95-11-17
NUMÉROS	LOTS
341750	250 000 \$
41750	2 500 \$
1750	250 \$
750	25 \$
50	10 \$
La Quinzaine	Tirages du 95-11-12 au 95-11-18
3	4
DIMANCHE	290 7770
LUNDI	554 3305
MARDI	441 8959
MERCREDI	468 7273
JEUDI	657 4349
VENDREDI	253 6949
SAMEDI	689 0488
Banco	Tirage du 95-11-17
1 2 5 6 9	
10 11 27 29 32	
33 40 55 58 59	
63 64 67 68 70	
Prochain tirage : 95-11-18	
SUPER 7	Tirage du 95-11-17
4 15 16 19 29 41 43	
Numéro complémentaire 47	
Extra	Tirage du 95-11-17
NUMÉROS	LOT
842542	100 000 \$
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES	

RÉSULTATS	
loto-québec	Tirage du 95-11-18
NUMÉROS	LOTS
202871	100 000 \$
02871	1 000 \$
2871	250 \$
871	50 \$
71	10 \$
1	2 \$
16 21 22 26 35 49	
Numero complémentaire: 13	
Extra	Tirage du 95-11-18
NUMÉROS	LOTS
202871	100 000 \$
02871	1 000 \$
2871	250 \$
871	50 \$
71	10 \$
1	2 \$
Banco	Tirage du 95-11-18
1 5 13 20 23	
24 26 29 35 41	
42 44 48 51 54	
56 58 64 66 70	
SELECT	Tirage du 95-11-18
1 6 16 19 32 36	
Numero complémentaire: 38	
MISE-TOT	13 22 27 35
GAGNANTS	LOTS
67	746,20 \$
SUPER 7	Tirage du 95-11-17
4 15 16 19 29 41 43	
Numero complémentaire: 47	
Extra	Tirage du vendredi
NUMÉROS	LOTS
842542	100 000 \$
42542	1 000 \$
2542	250 \$
542	50 \$
42	10 \$
2	2 \$
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUEBEC	

Certains députés du Bloc offrent d'échanger leur chef Bouchard contre Landry

Presse Canadienne

■ Advenant le passage de Lucien Bouchard à la tête du Parti québécois, un groupe de députés bloquistes aimerait voir l'actuel vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, prendre les rênes du Bloc à Ottawa.

Selon le député de Richelieu, Louis Plamondon, à la tête de ce mouvement pro-Landry, cette candidature « prestigieuse » préviendrait l'éclatement du Bloc québécois.

« Le nom qui, présentement, ferait l'unanimité, qui serait rallieur, est un nom aussi prestigieux que Bernard Landry », a-t-il confié hier à un journaliste du réseau TVA, persuadé que M. Bouchard annoncera cette semaine son départ pour

l'Assemblée nationale.

M. Plamondon affirme que sa démarche recueille l'appui d'« au moins une vingtaine » de députés et qu'il suffirait d'un « signe » de Bernard Landry pour rallier les autres.

En outre, le député de Richelieu estime que la candidature éventuelle de Gilles Duceppe diviserait le parti et qu'une demi-douzaine de députés pourraient claquer la porte s'il devenait le chef du Bloc.

Quant à Bernard Landry, actuellement en vacances, il aurait été « agréablement surpris par cette démarche », selon une source fiable, mais refuse de la commenter avant que Lucien Bouchard n'annonce ses couleurs.



Bernard Landry a été « agréablement surpris » par la suggestion faisant de lui le chef du Bloc à Ottawa.

Lucille Teasdale reçoit la plus haute distinction italienne

Normalement, je devrais être morte; je n'ai plus aucune défense immunitaire; cela relève du miracle

LOUIS-BERNARD
ROBITAILLE
collaboration spéciale
ROME

« Cela relève du miracle, dit le docteur Lucille Teasdale en toute simplicité: il y a un long moment que le nombre de mes cellules CD-4 est tombé à zéro. Je n'ai donc plus aucune défense immunitaire et, normalement, je devrais déjà être morte depuis longtemps... »

Beau visage aux traits fins encadré d'une crinière grise, toujours droite comme un « I », économe de ses mouvements mais d'une énergie manifeste, et beaucoup d'autorité dans le ton, Lucille Teasdale donne quelques interviews improvisées dans les couloirs du Palazzo Corsini alla Lungara, l'un des innombrables chefs-d'œuvre architecturaux de Rome, et qui abrite l'Accademia nazionale dei Lincei (l'Académie des lynx!), l'équivalent italien de ce qui serait à la fois l'Académie française, des sciences et des beaux-arts.

Elle vient de recevoir avec son mari Pietro Corti l'une des plus hautes distinctions italiennes, le grand prix international de l'Académie couronnant une entreprise culturelle ou humanitaire, et qui avait déjà honoré Mère Teresa ou le mouvement pacifiste Pugwash.

Ou plus exactement, c'est leur hôpital St. Mary's du nord de l'Ouganda — qu'ils dirigent depuis 1961 — qui a été couronné et a reçu la bourse de 300 millions de lires (300 000 \$). « Une contribution précieuse que nous allons verser à la fondation qui doit assurer la pérennité de notre hôpital, confie son mari Pietro Corti qui précise avec un grand sourire: j'ai eu trois infarctus, et vous connaissez la maladie de ma femme, alors il faut bien penser à notre succession, préparer quelque chose de stable. » Après 34 ans de travail en Ouganda, ils ont plutôt l'air plus jeunes que leur âge, mais ils avoisinent les 70 ans.

Pas très loin de Lucille Teasdale, une amie de longue date, la célèbre Rita Levi-Montalcini, ancien prix Nobel de médecine,



Lucille Teasdale en compagnie de son mari, Pietro Corti.

et qui a poussé la candidature des Corti auprès de l'Académie dont elle est l'un des membres.

La lauréate, dont la langue la plus naturelle semble être aujourd'hui l'italien, est en conversation animée avec deux journalistes de la RAI (la télé italienne): « Je ne comprends pas, dit-elle avec un étonnement qui paraît sincère, qu'on fasse tant de cas autour du sida. Enfin, je veux dire: pourquoi ne parler que du sida, alors qu'il y a l'hépatite B, qui touche beaucoup plus de gens. Alors qu'il y a 200 millions de cas de malaria dans le monde, et qu'il en meurt deux ou trois millions chaque année. Infiniment plus que du sida. La réponse, hélas, c'est que les pays occidentaux ne se sentent pas menacés par la malaria, mais qu'ils le sont par le sida... On me parle toujours du sida comme s'il s'agissait d'une malédiction. Cela fait partie des risques qu'il y a à faire de la chirurgie en Afrique, c'est tout. »

Lucille Teasdale qui, depuis son arrivée à Gulu, en Ouganda, en 1961, a opéré 13 000 personnes — de la chirurgie de guerre le plus souvent — a vraisemblablement été contaminée dès le début des années 80: « Les blessés à l'arme blanche ou par balles explosives, dit Piero Corti, avaient souvent des os fracassés, réduits en miettes: il fallait aller les chercher au milieu des tissus, pour prévenir l'infection. Lucille portait bien sûr des gants: mais il suffisait d'un fragment effilé pour le transpercer. On ne savait pas encore que le sida avait été amené massivement au nord de l'Ouganda, avec la guerre... »

Elle apprend sa séropositivité en 1985: à Londres, les médecins lui donnent deux ans à vivre au maximum. Dix ans plus tard, et bien qu'elle n'ait pratiquement subi aucun traitement lourd contre le sida lui-même (seulement deux mois d'AZT, aussitôt interrompu à cause des effets secondaires) elle est tou-

jours là, et même en meilleure forme aujourd'hui qu'il y a deux ans. « J'ai eu deux années terribles, constate-t-elle sobrement: j'ai eu plusieurs infections opportunistes, et même une pneumonie bilatérale (sic) qui semblait indiquer que c'était la fin. Et comme si ça ne suffisait pas, je m'étais fait une fracture de la hanche... »

Mme Teasdale a dû cesser de pratiquer la chirurgie (« Nous avons d'ailleurs un excellent chirurgien africain »), et se contente, si l'on peut dire, d'assurer les consultations en clinique externe, et de superviser la bonne marche de l'hôpital.

Elle et son mari font partie de ces gens qui, jetés à corps perdu dans une aventure qui les tenait du matin au soir d'un bout à l'autre de l'année, ne peuvent pas imaginer autre chose que la poursuite de leur mission jusqu'à extinction des forces.

Ces dernières années, s'ils ont

fait des séjours plus longs à Montréal, ou dans la région milanaise, où vit leur fille de 33 ans (qui vient de terminer sa médecine...), c'était presque toujours pour recueillir encore et toujours des fonds pour leur hôpital de 450 lits, qui a besoin de 600 000 \$ par année pour fonctionner.

Cette fois encore, après ce séjour en Italie, ils se disposaient à reprendre l'avion pour l'Ouganda. Qui est devenu, pour ce fils de famille lombard et cette fille d'épicer-boucher de la rue Notre-Dame Est à Montréal, leur véritable patrie d'adoption.

« Quand on a passé 34 ans dans un pays, on ne peut plus s'en séparer, dit Lucille Teasdale. C'est là que nous finirons nos jours. D'ailleurs, qu'est-ce que nous viendrions faire au Canada ou en Italie: il y a déjà trop de médecins, on veut s'en débarrasser, et en Afrique il y en a un pour 25 000 habitants... »

« Atlantis » reprend le chemin du retour

OLIVIER LOUIS ROBERT
collaboration spéciale
CENTRE SPATIAL KENNEDY, Floride

« Je l'avais entendue en russe et en anglais... En tout cas, on va conserver un souvenir ému de notre rencontre », a déclaré hier matin le commandant Ken Cameron à ses amis russes.

Les cosmonautes de Mir venaient de diffuser sur le circuit de communications d'Atlantis une version russe de ce qui est devenu la chanson-thème de cette deuxième mission d'arrimage entre la navette spatiale et la station Mir.

Un succès des années soixante, tant en Russie qu'en Amérique: « Those Were The Days », que les huit hommes avaient fredonné la veille, avant de se séparer.

Est-ce l'effet de cette très belle chanson que les cosmonautes de Mir ont fait jouer alors que la navette s'éloignait gracieusement de la station spatiale russe? Ou est-ce tout simplement dû à la sensibilité de l'âme russe et au romantisme allemand?

L'émotion

Toujours est-il que cette mission — qui connaît jusqu'ici un succès éclatant, se déroule sous le signe d'une émotion rarement exprimée auparavant.

Les astronautes, qui sont avant tout des pilotes ou des scientifiques très rationnels, se font un plaisir de vous expliquer en détail les aspects techniques de leur mission. Mais ils sont d'habitude assez discrets, ou pudiques, sur leurs sentiments.

Visiblement, les astronautes d'Atlantis et les cosmonautes de Mir ont développé des liens d'amitié qui sont nés à Houston et à Moscou, pendant leur entraînement en commun, et qui dureront probablement toujours. La Presse a constaté que cette même atmosphère d'amitié « qu'il faut d'abord construire entre les peuples », insistait vendredi Ken Cameron, à entouré les personnalités officielles qui, telles le ministre fédéral John Manley, ou le secrétaire-général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, semblaient manifestement émus de parler aux deux équipages en orbite.

« Tout à l'air bien pour les crochets », a lancé hier matin le Capcom Story Musgrave.

On n'était plus qu'à une minute de la séparation entre Atlantis et Mir. Les crochets qui renaient le système d'arrimage d'Atlantis au tunnel accroché maintenant en permanence à

Mir étaient maintenant ouverts à moitié lorsque les deux véhicules spatiaux survolaient l'Europe orientale, se dirigeant dans une trajectoire orbitale axée vers le sud-est.

À 3h16, exactement à l'heure prévue, la navette Atlantis, repoussée doucement par les ressorts détendus du sabord d'apontage situé à l'extrémité du module d'arrimage de Mir, a commencé à s'éloigner de la station spatiale russe à raison d'à peine 5 cm par seconde. A ce moment-là, Atlantis et Mir se trouvaient en vue d'une station de réception russe située au bord de la mer Caspienne.

Instrument-radar

Pendant cette manœuvre, Chris Hadfield utilisait un instrument-radar pour mesurer la distance exacte entre les deux véhicules spatiaux.

Une dizaine de minutes plus tard, alors que la distance qui séparait les deux vaisseaux de l'espace atteignait 175 m, le commandant Cameron et le pilote Jim Halsell ont positionné Atlantis de manière à ce que la navette effectue deux révolutions autour de Mir.

La soute de l'orbiteur faisant face à la station russe, sa queue pointait dans la direction du mouvement.

Au cours de ces deux révolutions, l'équipage a utilisé toutes les caméras disponibles, incluant la caméra canadienne IMAX, pour photographier le complexe orbital russe.

Cette « visite touristique » autour de Mir fournira aux ingénieurs qui construisent la future station spatiale internationale Alpha des renseignements précieux sur l'état de santé de la station spatiale russe, en orbite depuis février 1986.

« On essaie d'obtenir plus d'information pour mieux comprendre comment une très longue exposition à l'environnement hostile de l'espace affecte différents matériaux », expliquait avant la mission le pilote Jim Halsell. « Mir est justement le laboratoire idéal pour ce genre d'études. »

Ces deux révolutions autour de Mir complétées, Atlantis a quitté la « route panoramique » pour entreprendre son voyage de retour sur Terre, maintenant prévu à 12h02 sur la piste 33 du Centre spatial Kennedy.

« Je pense que c'est très difficile de se quitter en se disant simplement salut ». Les Russes ont une bien meilleure expression, qui est « da svidaniya » — au revoir, jusqu'à ce qu'on se revoie », a conclu Ken Cameron.

NATHALIE PETROWSKI



Mauvais public

Je filais « cheap », je filais coupable, en fait ça m'a pris tout mon petit change pour qu'enfin je me décide.

Puisque l'on n'a qu'une vie à vivre, me suis-je dit, aussi bien en profiter et filer à l'encontre. C'est ainsi que je suis sortie et que j'ai lâchement abandonné Robert Lepage, Hamlet, Elsenour, le théâtre et le Monument national.

Ne sautez pas aux conclusions: je ne suis pas la consœur dont Jean Beaunoyer se plaignait dans le journal cette semaine.

La consœur reprochait à Lepage sa froideur. Moi, je ne lui reprochais rien du tout sinon d'avoir raté son coup.

L'effet fut le même puisqu'à deux jours d'intervalle, nous sommes toutes les deux sorties au milieu du spectacle, elle en râlant, moi en rampant devant le portier pour qu'il me donne son absolution.

Ce n'est pas dans mes habitudes, vous savez, ai-je soufflé au portier sur le ton de la mortification.

Je ne mentais pas. J'ai vu pratiquement tous les spectacles montréalais de Robert Lepage et je les ai tous regardés du début jusqu'à la fin en en redemandant.

Lepage pour moi, c'est du gâteau. Il m'a réconcilié avec le théâtre. Avec lui le théâtre ne m'apparaît plus comme un vieux fossile empiétré dans ses perruques et ses décors en carton.

Avec lui, le théâtre est peut-être encore un bourgeois gentilhomme mais un bourgeois débauché par CHOM-FM. C'est-à-dire par la culture rock dont Lepage se réclame avec son rythme, sa lumière, ses tourbillons, ses vertiges et ses effets spéciaux.

J'aimais le travail de Robert Lepage bien avant qu'il ne soit applaudi à Londres, Paris et Tokyo et je l'aimerais sans doute encore longtemps.

Reste que je n'ai pas digéré son « Hamlet ». Et ce que je digère encore moins c'est d'être partie en me sentant mauvais public.

Voilà le vrai sujet de ma chronique. Le reste dans le fond n'est pas important. Lepage a raté son coup c'est évident. Il a voulu trop en mettre, trop en faire, interpréter tous les personnages à la fois, c'est-à-dire n'en interpréter aucun.

D'une pièce déjà compliquée au départ, il a fait un monument de lourdeur narcissique et de confusion.

Mais son échec n'est pas grave. Lepage est bourré de talent, il se rattrapera la prochaine fois.

Ce qui est plus grave c'est mon attitude et forcément la vôtre. Car je vous ai vus ce soir-là. Vous vous reteniez à deux mains pour ne pas cogner des clous. Vous étiez assommés mais vous n'osiez pas l'avouer. Vous vous disiez que ça ne se fait pas. Lepage est un monument, voire un trésor national, bref un objet de culte avec lequel on ne badine pas.

Ce qui est grave c'est que peu importe ce que Lepage fait, nous l'applaudissons. C'est donc dire que nous l'applaudissons mécaniquement. Il resterait assis sur une chaise sur scène pendant six heures que nous le trouverions génial et bouleversant.

L'ennui dans cette attitude, ce n'est pas notre enthousiasme. C'est notre manque de discernement. Et pis encore: notre manie de fermer les yeux et de nous enfoncer la tête dans le sable.

Car en applaudissant à l'unanimité ses bons coups comme ses moins bons, nous ne reconnaissons pas à Lepage un droit élémentaire: celui de se tromper.

Ce faisant, nous le coulons dans le ciment de son mythe, nous l'empêchons de se casser la gueule et de grandir. Il est cet intouchable au sommet de la montagne, cette statue sur son socle qu'à force d'adulation nous allons finir par décapiter et trahir.

Car l'adulation a aussi ses revers. Un soir celui que nous avons porté aux nues sera précipité avec la même passion dans le caniveau. L'espère ce soir-là ne pas être dans la salle.

En attendant, ne vous desolez pas. Lepage comme tout artiste qui se respecte, a le droit, voire le devoir, de se tromper.

Lorsqu'il erre ou rate sa cible, ce n'est pas la fin du monde. C'est au contraire, le début.

La Crise, ça commence bien la soirée!



VIVEMENT DIMANCHE!
CE SOIR 20h

Les hauts et les bas de la vie, vaut mieux en rire! Michel Coulombe nous propose donc, en premier lieu, le mégasuccès *La Crise*. Un pauvre type perd et femme et travail le même jour et tout le monde s'en fiche. Tordant.

Danièle Bombardier causera ensuite littérature avec les auteurs Bernard Arcand et Serge Bouchard. Puis, *Confessions d'un barjo*. Un simple d'esprit préoccupé par la fin du monde se mêle de la vie de couple de sa soeur. Rigolo et fort sympa.

Radio
Québec

OUVREZ, VOUS VERREZ.

« Non » définitif aux femmes-prêtres dans l'Église catholique

Agence France-Presse
CITÉ DU VATICAN

■ Le veto de l'Église catholique à l'ordination de femmes-prêtres est du domaine de l'infailibilité pontificale et ne pourra donc être modifié par les papes qui succéderont à Jean-Paul II, a indiqué la congrégation du Saint-Siège pour la doctrine de la foi.

En mai 1994, le souverain pontife avait publié une lettre apostolique, « *Ordinatio Sacerdotalis* », dans laquelle il écrivait que « l'Église n'a pas la faculté de conférer l'ordination sacerdotale aux femmes et que cette sentence devait être prise en compte de manière définitive par tous les fidèles ».

Mais la lettre avait laissé subsister des doutes chez les théologiens quant au caractère d'infailibilité de cette doctrine. Le cardinal Joseph Ratzinger, président de la Congrégation pour la doctrine de la foi, leur répond hier dans un sens affirmatif : « la doctrine qui prévoit que

l'Église n'a pas la faculté de conférer l'ordination sacerdotale aux femmes, doit être considérée comme appartenant au « dépôt » (héritage) de la foi ».

« Cette doctrine exige un assentiment définitif parce qu'elle est fondée sur la parole de Dieu, écrite et constamment conservée et appliquée dans la tradition de l'Église depuis le début », ajoute un commentaire explicatif.

L'ordination des hommes, ajoute ce commentaire, « n'est pas le fruit du hasard, d'une habitude répétée, encore moins d'une imaginaire infériorité de la femme, mais elle existe parce que l'Église a toujours reconnu comme norme éternelle la façon d'agir de son Seigneur » (le Christ).

Répondant aux théologiens qui estiment que la mentalité en Palestine à l'époque de Jésus empêchait d'ordonner des femmes, et que la parole de l'Évangile devait être adaptée à l'esprit du vingtième siècle, le Saint-Siège a estimé que « l'Église ne trouve

pas la source de sa foi et de sa structure dans les principes de la vie sociale de chaque moment historique », même si elle y est attentive.

Le communiqué, en réponse aux accusations de discrimination à l'égard des femmes qui ne tarderont pas à venir, nie que cette doctrine « constitue une violence ou une discrimination » à leur égard.

« L'Église enseigne comme vérité absolument fondamentale l'égalité de dignité de l'homme et de la femme », « la diversité de leurs missions ne remettant pas en question l'égalité de leur dignité personnelle », souligne-t-il.

Le Saint-Siège réfute en outre l'idée que le sacerdoce conférerait aux hommes « un privilège sur les autres et une position de pouvoir ». Au contraire, affirme-t-il, il s'agit d'un « service ».

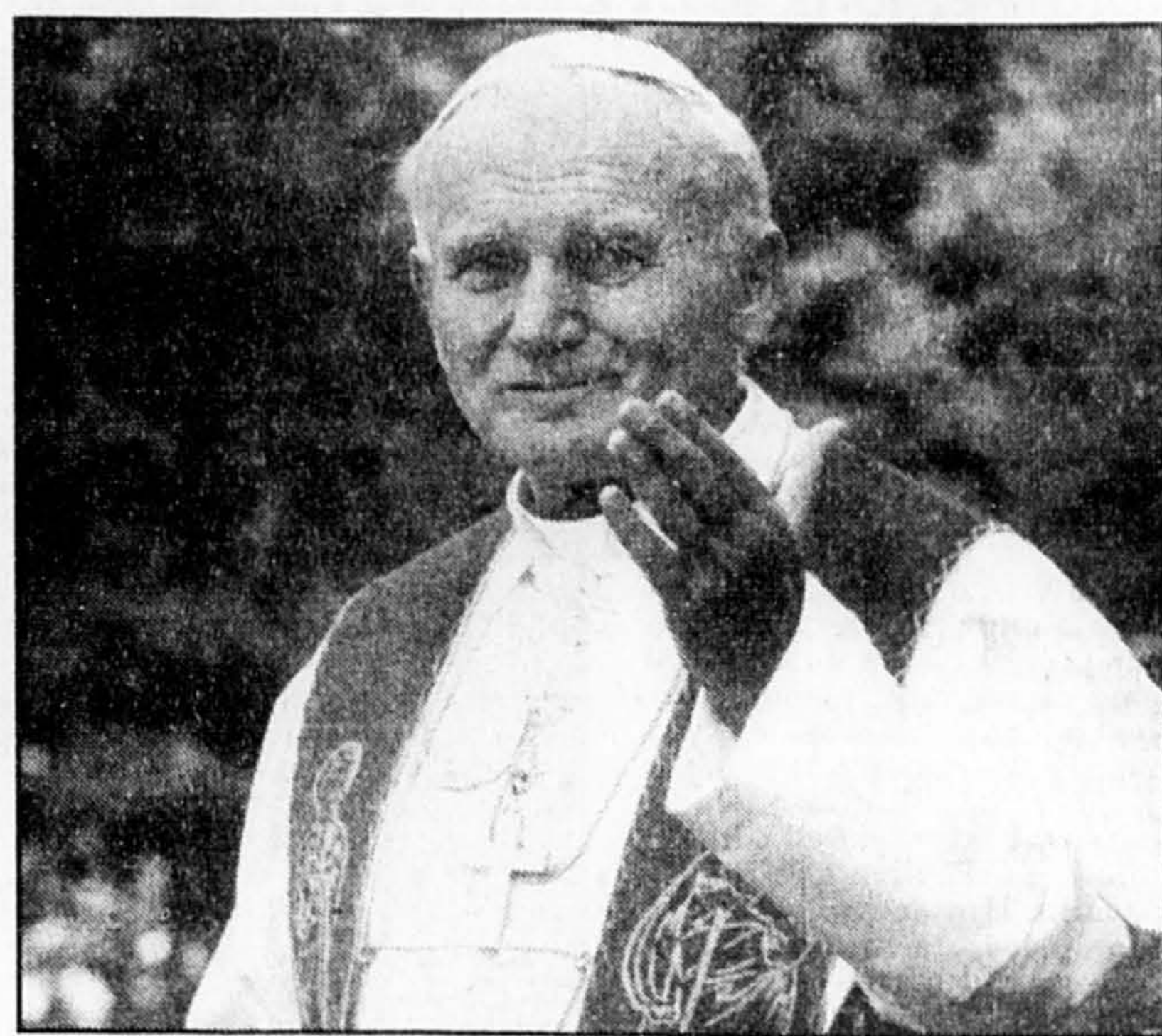
La question de l'ordination des femmes trouble depuis des années l'Église catholique dans les pays occidentaux, des groupes de chrétiens contestataires

ayant cherché à faire admettre la possibilité de leur ordination.

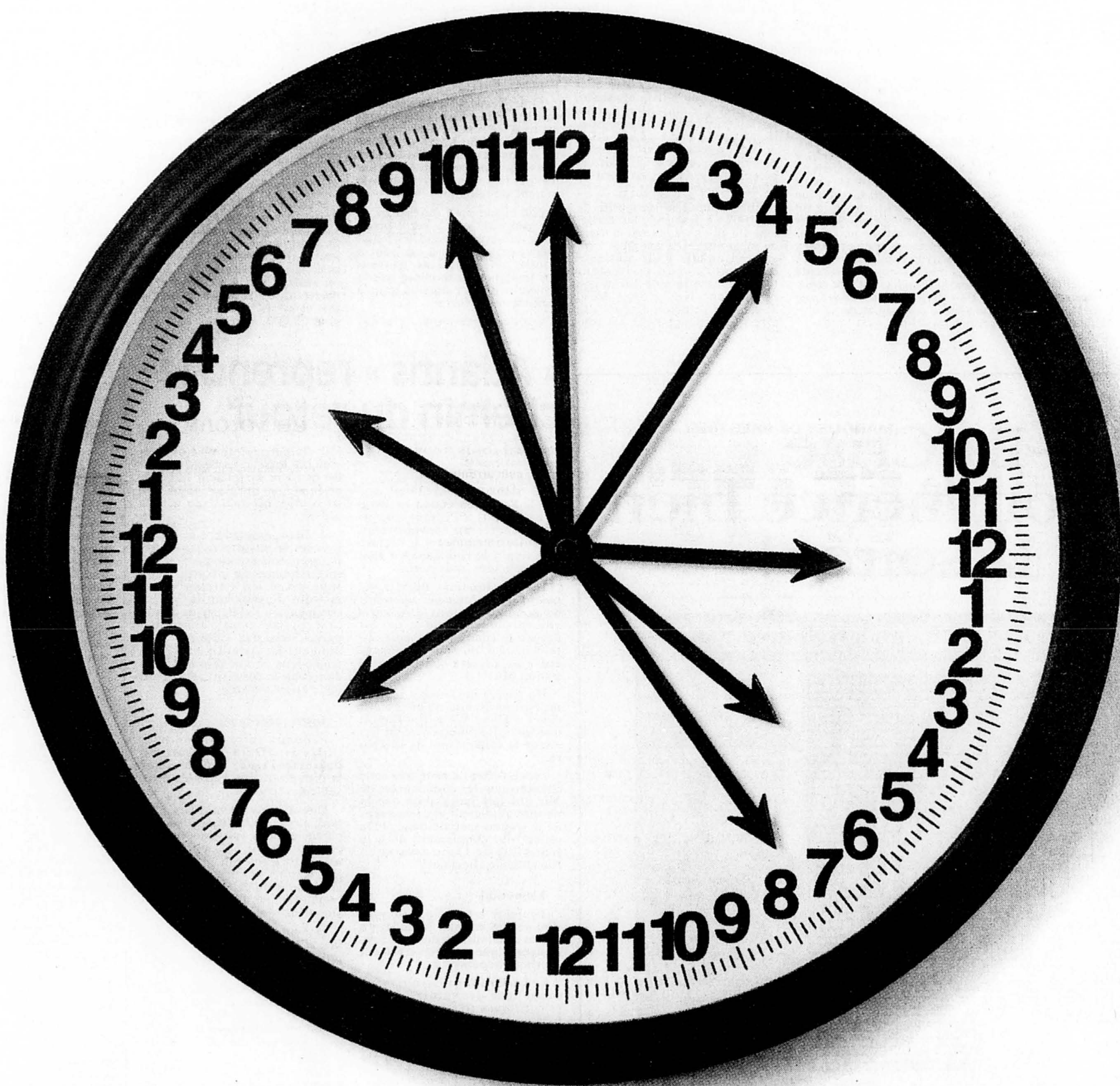
L'ordination par l'Église anglicane de femmes-prêtres a provoqué en 1993 un net refroidissement des relations avec le Saint-Siège, alors que le rapprochement entre les deux Églises était bien amorcé.

Dans son communiqué, le Vatican estime que la réaffirmation de la doctrine excluant les femmes de la prêtrise « ne peut que profiter à la recherche de la pleine communion avec les Églises orthodoxes, lesquelles ont maintenu le même enseignement ».

À plusieurs reprises, le pape s'est justifié sur son refus de l'ordination des femmes, à qui il a par ailleurs consacré de nombreuses interventions cette année à l'occasion de la conférence des Nations Unies à Pékin. Il leur a rendu hommage notamment dans une lettre apostolique en juillet dernier. Selon lui, les femmes ont reçu d'autres vocations tout aussi importantes et élevées que les hommes.



Selon Jean-Paul II, les femmes ont reçu d'autres vocations tout aussi importantes et élevées que les hommes.



Notre promotion outre-mer fait du temps supplémentaire.

Bell vous offre quatre dimanches de plus pour profiter du meilleur tarif vers la France.

Les beaux dimanches de Bell se poursuivent jusqu'au 26 novembre. Vous avez donc 96 heures supplémentaires pour faire parler de vous en France et un peu partout à l'étranger. En effet, le dimanche, à toute heure du jour, du soir, comme de la nuit, vous profitez de notre tarif le plus économique sur tous vos appels vers n'importe quelle destination à travers le monde, sauf au Canada et aux États-Unis. Vous pouvez donc épargner jusqu'à 25 % en tout temps, sans compter les économies des plans *InterMax*™ et *TéléPlus outre-mer*™.

Pour connaître les détails, prenez le temps d'appeler.

1 800 668-Bell



MONDE

Les colères de Chirac ébranlent la solidarité européenne

d'après AFP

BRUXELLES

La politique du fait accompli menée par le président Jacques Chirac depuis son arrivée au pouvoir en France a fragilisé la solidarité européenne et compliqué les rapports entre les Quinze à la veille d'échéances importantes pour l'Union européenne (UE).

Depuis vendredi, Paris est en crise ouverte avec dix de ses 14 partenaires qui ont voté un projet de résolution à l'ONU déplorant la reprise des essais nucléaires français et demandant leur arrêt immédiat.

L'opposition de la majorité des États membres à la reprise par la France de ses essais nucléaires s'est manifestée dès le premier essai en septembre, mais Paris ne s'attendait visiblement pas à ce que quatre pays fondateurs de la CEE (Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) franchissent le pas en votant une motion demandant leur arrêt immédiat. Ce texte doit encore être soumis à l'Assemblée générale de l'ONU et être approuvé pour devenir contraignant.

Piqué au vif, M. Chirac a opté pour les représailles. Fait sans précédent, il a aussitôt annulé le sommet franco-italien de Naples les 24 et 25 novembre et reporté une rencontre prévue mercredi prochain à Paris avec le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene. « Les conditions ne s'y prétaient pas », a-t-on expliqué au palais présidentiel de l'Élysée.

Le chef du gouvernement italien, Lamberto Dini, a regretté cette décision et souhaité que cette affaire ne trouble pas durablement les rapports entre Paris et Rome.

M. Dehaene se refuse pour l'instant à tout commentaire, mais les milieux officiels belges considèrent tout le tumulte fait autour de cette affaire comme un « épisode ». « Des rencontres ont été reportées, mais rien n'est cassé. Il faut voir tout cela avec distance. On continue à se parler », a souligné un diplomate.

Conscient de la tension provoquée par le « coup de gueule » de M. Chirac, la France cherche aussi à dédramatiser les choses. Les décisions prises par M. Chirac « sont une réponse à un geste inamical et à un manque de la solidarité européenne », a expliqué l'Élysée.

La France n'a jamais pris la peine d'avertir ses partenaires de sa volonté de reprendre ses essais nucléaires, rétorquent les intéressés. Paris a ensuite cherché à se justifier en avançant l'argument de la défense de son intérêt national.

« Nous devons nous aussi tenir compte de nos opinions publiques », a souligné hier un diplomate belge. Tous les dirigeants de l'UE, le chancelier Helmut Kohl le premier, ont insisté sur la difficile position dans laquelle la

France les plaçait, mais Paris n'en a jamais tenu compte.

« La France tient son cap. Elle arrêtera ses essais le moment venu, comme elle s'est engagée à le faire », a réaffirmé vendredi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Jacques Rummelhardt. Un nouvel essai, le 4e, est prévu prochainement.

L'intransigeance française dans cette affaire irrite au plus au point les petits États membres de l'UE, surtout les nouveaux adhérents venus du Nord, désormais en rébellion ouverte contre Paris.

Cette attitude risque de coûter cher à l'UE alors qu'elle se prépare à réformer le mode de fonctionnement de ses institutions, notamment pour les prises de décisions, paralysé par le droit de veto que la France entend maintenir.

Paris risque également de perdre des soutiens précieux sur des dossiers vitaux pour la France comme l'audiovisuel. « Si la France ne résout pas rapidement ses contentieux, notamment avec l'Italie, cela risque de paralyser les travaux de l'Union européenne lorsque ce pays prendra la présidence en janvier prochain », a estimé un diplomate.

La réaction de mauvaise humeur de Jacques Chirac au vote de l'Italie et de la Belgique à l'ONU contre les essais nucléaires illustre le tempérament et le style peu diplomatique du président français. Imprévisible et arrogant pour ses détracteurs, de caractère entier et direct dans ses propos pour ses partisans, M. Chirac avait, dès son entrée en fonction, surpris ses partenaires par son franc parler.

Lors d'un dîner des « Quinze » à l'Élysée, le 9 juin, il s'en était pris au premier ministre grec Andreas Papandréou pour sa politique pro-serbe, et au chef du gouvernement néerlandais Wim Kok, lui reprochant son laxisme dans la lutte contre le trafic de la drogue.

Mais c'est à propos de la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique Sud que les ripostes du chef d'État français ont été les plus vives face à ce qu'il considère comme des réactions excessives de pays amis ou alliés. Début septembre, après qu'un ministre japonais eut tenu des propos désobligeants à son égard, il avait annulé une visite d'État au Japon, faisant savoir qu'il ne pouvait plus envisager « d'honorer cette invitation dans un proche avenir ».

GAGNANTE

Le mot du jour
CONCOURS **La Presse**

MERCREDI DERNIER

Par un simple coup de téléphone,
Madame Lucille Bergeron
de Montréal a gagné des bons d'achat de
Provigo d'une valeur de 1 000 \$.

15 NOVEMBRE

FAILLITE • FAILLITE

NOUVEL ARRIVAGE:
ROBINETS et ACCESSOIRES
Haut de gamme
FILTRES À AIR ÉLECTRONIQUE

4 000 000 \$ DE MARCHANDISES

Tout pour la salle de bain

- Robinets d'évier de cuisine, de lavabos, baignoires et douches
- Douches et bases de douche
- Baignoires thérapeutiques, à tourbillon et standard
- Lavabos à colonne, encastrés et suspendus
- Bidets avec ou sans jet
- Toilettes silencieuses et régulières
- Miroirs et accessoires

MARQUES DE PRESTIGE:
Selles - Aquabass - Guigliani - Bandini et autres

de 65 à 75% de rabais

TRANSIT 928-1616 LIQUIDATEUR

Dimanche SEULEMENT de 10h à 17h
576, boul. Guimond, Longueuil

COMBIEN DE RAISONS AVEZ-VOUS BESOIN

POUR CHOISIR LE PRINCE POUR VOS AFFAIRES?

De classe d'affaire véritable. Voilà le Prince Hotel de Toronto. Conçu à merveille pour le voyageur de commerce - des taux concurrentiels et stationnement gratuit au service global d'affaires et centre bonne forme complet.

Le PRINCE HOTEL de Toronto
990 rue York Mills
North York, Ontario M3B 3H2

Combien de raisons avez-vous besoin? Une seule. Le Prince Hotel de Toronto. Aussi unique que la ville qui l'entoure.

GAGNEZ 500 POINTS PAR SÉJOUR AVEC
CanadiIn Plus

Pour réservation, appelez directement le 416-444-2511. Sans frais 1-800-268-7677

36^e FOIRE ANNUELLE DE GEMMES ET MINÉRAUX

Les 24, 25 et 26 NOVEMBRE
Ven.: 18 - 22 h
Sam.: 10 - 22 h
Dim.: 10 - 17 h

RÉGIMENT ROYAL DE MONTRÉAL
4625, Ste-Catherine O., Westmount
(métro Atwater ou Vendôme, autobus 90)

Adultes : \$ 5
Age d'or : \$ 4
Étudiants avec pièce d'identité : \$ 3

PLUS DE 60 VENDEURS
Pierres précieuses et semi-précieuses, fine bijouterie, minéraux, perles, ambre, fossiles, sculptures, outils.

DÉMONSTRATIONS ET IDENTIFICATION DE PIERRES
PRIX DE PRÉSENCE

LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1995

HÂTEZ-VOUS! DATE LIMITE: 13 DÉCEMBRE 1995

Publiez dans La Presse une photo de votre petit chérubin né en 1995 et présentez ainsi, à tous nos lecteurs, cet être charmant, incomparable, unique... une soie!

Le 30 décembre, La Presse publiera un cahier spécial: "LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1995".

Si votre enfant est né cette année, vous pourrez enfin montrer à tout le monde celui ou celle qui illumine vos matins!!!

Que vous soyez parents, grands-parents, oncles, tantes, ou amis, réservez votre annonce dès maintenant pour seulement 29,95 \$, taxes incluses.

En prime. La Presse offrira à ce bébé son premier livre, **CAILLOU**, mon livre de bébé, des Éditions Chouette, une valeur de 19,95 \$. Album-souvenir qui donne envie de conserver les moments importants de la première année de bébé: ses photos, ses dessins et tous les petits détails que l'on risque d'oublier quand il grandit.

Antoine Brodeur Stevens
31 mai 1995, garçon de
Marine et Larry

PRÉSENTÉS PAR
La Presse la 3e

Publiez dans La Presse une photo de votre petit chérubin né en 1995 et présentez ainsi, à tous nos lecteurs, cet être charmant, incomparable, unique... une soie!

Le 30 décembre, La Presse publiera un cahier spécial: "LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1995".

Si votre enfant est né cette année, vous pourrez enfin montrer à tout le monde celui ou celle qui illumine vos matins!!!

Que vous soyez parents, grands-parents, oncles, tantes, ou amis, réservez votre annonce dès maintenant pour seulement 29,95 \$, taxes incluses.

En prime. La Presse offrira à ce bébé son premier livre, **CAILLOU**, mon livre de bébé, des Éditions Chouette, une valeur de 19,95 \$. Album-souvenir qui donne envie de conserver les moments importants de la première année de bébé: ses photos, ses dessins et tous les petits détails que l'on risque d'oublier quand il grandit.



Antoine Brodeur Stevens
31 mai 1995, garçon de
Marine et Larry

PRÉSENTÉS PAR

La Presse la 3e

VOTRE BÉBÉ À LA UNE DU CAHIER

Votre bébé court la chance de faire la une du cahier "LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1995". En effet, nous choisirons au hasard, parmi toutes les demandes reçues, la photo d'un bébé qui servira à faire la première page, en couleurs, de ce cahier spécial. Les parents de notre vedette recevront, quant à eux, un encadrement de cette page.

Remplissez le coupon et retournez-le, avec la photo qui ne doit pas excéder 5 po sur 7 po et qui ne pourra être retournée.
Date limite: le 13 décembre 1995
LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1995
La Presse, Annonces classées
C.P. 11051, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4Y7

Nom: _____ Pour la facturation _____ Prénom: _____

Adresse: _____ App.: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Tél. (dom): _____ (travail): _____

Prénom et nom du bébé: _____

☐ Fille ☐ Garçon Date de naissance: _____

Prénoms et noms des parents: _____

☐ Ci-joint un chèque ou mandat-poste de 29,95 \$ à l'ordre de La Presse, Ltée.

☐ Je souhaite effectuer le paiement de 29,95 \$ par carte de crédit:

☐ Visa ☐ Master Card No de la carte de crédit: _____

Date d'expiration: / / Signature: _____



CHINE

Réformes attendues

La Chine annoncera aujourd'hui un grand paquet de réformes économiques au dernier jour du forum de l'Apec à Osaka, a déclaré hier un porte-parole du gouvernement chinois. « Le peu vous dire que l'engagement sera significatif », a ajouté Chen Jian. Interrogé sur la possibilité pour la Chine de rendre le yuan, sa monnaie nationale, convertible avant l'an 2000, le porte-parole s'est contenté de dire qu'une telle mesure était « envisagée ». Le responsable a ajouté que la Chine était « prête à conduire des entretiens avec les parties concernées pour honorer (ses) droits et devoirs » afin d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). « Nous avons toujours dit que la Chine devrait assumer ses responsabilités », a-t-il dit. Selon un diplomate européen, la Chine affirme qu'elle annoncera de grandes mesures d'ouverture de son marché avec pour objectif d'arracher le feu vert pour son entrée à l'OMC.

d'après AFP

ITALIE

Immigration clandestine

Un décret-loi qui restreint l'immigration clandestine en Italie, en rendant plus rapides notamment les procédures d'expulsion, est entré en vigueur hier, à la place d'une loi de 1990. Le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, a paraphé hier cet important texte qui avait été adopté jeudi en conseil des ministres, et qui était très attendu par les partenaires de l'Italie au sein de l'Union européenne. Notamment l'Allemagne et la France, vers lesquelles transitent une partie des clandestins séjournant en Italie, demandaient des mesures plus sévères. Le décret-loi a créé depuis des semaines de forts tiraillements dans la majorité de centre gauche entre la Ligue du Nord, partisane de mesures musclées, et les progressistes (ex-communistes et ex-démocrates-chrétiens), qui exigeaient comme l'Eglise catholique une protection des immigrants irréguliers qui ne sont pas coupables de délits.

d'après AFP

CAMBODGE

Le prince Sirivudh arrêté

Le demi-frère du roi Norodom Sihanouk, le prince Norodom Sirivudh, a été placé aux arrêts domiciliaires hier à Phnom Penh, pour avoir tenté de comploter l'assassinat du co-premier ministre Hun Sen, a annoncé le gouvernement cambodgien. Contacté par l'AFP à son domicile, le prince Sirivudh a affirmé tout ignorer d'une éventuelle mesure d'arrestation et a nié tout plan visant à assassiner Hun Sen. Il a précisé que d'importantes forces de police encerclaient sa maison, et ajouté qu'on lui avait conseillé plus tôt de quitter le pays mais qu'il avait refusé. Selon plusieurs sources bien informées, le roi semble avoir approuvé la décision prise contre son demi-frère.

d'après AFP

TCHÉTCHÉNIE

Elections controversées

Le parlement de Tchétchénie soutenu par Moscou a pris le risque de déclencher un nouveau conflit explosif en donnant hier son feu vert à des élections que les séparatistes se sont jurés de perturber. « Le Soviet suprême de Tchétchénie a adopté aujourd'hui une résolution sur l'élection des dirigeants de la république le 17 décembre », rapporte l'agence Itar-Tass. Le scrutin doit avoir lieu le même jour que les législatives russes. Les secessionnistes tchétchènes, qui tiennent les Russes pour des occupants étrangers, ont aussitôt condamné la décision en la qualifiant de provocation. Le dirigeant rebelle Djokhar Douaïev a menacé d'étendre le conflit au-delà des frontières de la région troublée : « Je déconseille de provoquer des événements susceptibles de prendre des proportions monumentales en quelques heures. Cette poudrière pourrait exploser à tout moment. »

d'après Reuters

POLOGNE

Prières pour Walesa

Les catholiques polonais qui sont allés à la messe hier soir ont été invités par les prêtres à prier pour la victoire du président sortant Lech Walesa au scrutin d'aujourd'hui. Ces prières devaient se dérouler dans toute la Pologne hier soir et ce matin à la demande du cardinal-primat Józef Glemp. L'Eglise catholique polonaise s'était d'abord engagée contre le candidat ex-communiste Aleksander Kwasniewski, dont les positions sur le concordat et l'avortement, notamment, sont à l'opposé des siennes, mais elle n'avait donné aucune consigne de vote. Lech Walesa, qui est catholique pratiquant, a récemment déploré cette approche passive des évêques. Selon un sondage « sauvage » publié hier par le quotidien *Super Express*, Aleksander Kwasniewski l'emporterait avec 54,1 % des voix contre 45,9 % à Lech Walesa.

d'après AFP

Défaites, les islamistes algériens retrouvent goût au dialogue

Agence France-Presse

ALGER

Le Front islamique du salut (FIS-dissous), affaibli par l'échec de son appel au boycott de la présidentielle, a appelé au « dialogue » avec Liamine Zéroual, une initiative qui pourrait préfigurer une reprise des contacts entre les deux camps.

Mais le chef de l'instance exécutive du FIS à l'étranger, Rabah Kébir, est resté vague, vendredi soir au lendemain de la victoire de Liamine Zéroual à l'élection présidentielle, sur la manière d'envisager ce « dialogue », qui, achoppe depuis plus d'un an sur la libération des chefs du FIS et une éventuelle trêve.

Toutefois, le moment choisi par M. Kébir pour réaffirmer cette disposition, et le caractère mesuré des critiques du FIS contre l'élection semblent constituer un « appel du pied » et un geste de bonne volonté.

D'autant plus que M. Zéroual, désormais légitime par les urnes, a lui réaffirmé durant la campagne son intention de dialoguer « avec toutes les sensibilités ». Ce qui lui sous-entend la direction du FIS, à condition qu'elle accepte de lancer un appel à la trêve.

M. Kébir a émis des « réserves » de principe sur les résultats du scrutin, et a affirmé que la participation n'avait pas dépassé les 37 %, contre 74,92 % selon le chiffre officiel. Mais il ne l'a cependant pas rejeté, mettant en avant la nécessité de la paix civile.

« Nous sommes prêts à dialoguer avec ce pouvoir afin de contribuer au retour de la paix en Algérie, au

retour de l'espoir chez les Algériens », a affirmé M. Kébir. « Bien que nous ayons des réserves sur l'élection, le peuple algérien veut une entente pour la paix, de sorte que tous les citoyens puissent s'exprimer librement », a-t-il poursuivi.

La forte participation lors du scrutin place désormais le FIS en position délicate. Dans les quartiers populaires, des sympathisants du FIS, qui avaient porté le mouvement à une large victoire lors des législatives annulées de décembre 1991 sont allés voter.

Les électeurs, qui ont aussi outrepassé les menaces des groupes armés, ont clairement exprimé leur « ras le bol » et signifie leur espoir d'une solution pacifique après quatre années de violence sans issue.

En outre, la montée en puissance de son rival « modéré », le Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas), qui a obtenu plus de 25 % des suffrages constitue également un signal pour le FIS, dont les positions sont jugées trop radicales par une partie de l'électorat.

Cette montée en puissance de cheikh Nahnah, détesté par les chefs du FIS, pourrait marginaliser, à terme, le mouvement dissous depuis mars 1992 et dont les chefs sont interdits de parole ou en détention.

M. Kébir, mandaté par les numéros un et deux du mouvement, Abassi Madani et Ali Belhadj, détenus depuis juin 1991, exprime en principe les positions officielles du mouvement.

Anouar Haddam, installé aux États-Unis, qui préside la « délégation parlementaire » du FIS, est dénon-

cé par M. Kébir, selon lequel il ne représente pas le mouvement. Il avait pourtant signé, au nom du FIS, le « contrat national » de Rome en janvier, avec sept partis d'opposition.

M. Haddam a, pour sa part, condamné avec virulence l'élection de Liamine Zéroual.

Depuis plus d'un an, des pourparlers ont échoué entre M. Zéroual et les chefs du FIS. M. Zéroual a exigé que les chefs du mouvement lancent un appel à la trêve. Ces derniers exigent d'être au préalable libérés.

En affirmant vendredi, après la promulgation des résultats, qu'il sera « le président de tous les Algériens », M. Zéroual a confirmé sa promesse d'un dialogue « sans exclusion ». De sa décision de promulguer une amnistie pour les prisonniers politiques, y compris les dirigeants du mouvement islamiste, dépendra pour une large part le succès d'un éventuel dialogue.

L'ancien premier ministre Belaid Abdesslam, qui a soutenu M. Zéroual, a souhaité des jeudi soir qu'une des premières décisions du nouveau président soit de libérer les dirigeants islamistes et les prisonniers politiques.

La grande inconnue demeure cependant la réaction des groupes armés, notamment le plus radical, le Groupe islamique armé (GIA).

Si l'Armée islamique du Salut (AIS), branche armée du FIS devrait, en principe, suivre un éventuel appel à la trêve lancé par les « politiques », le GIA s'est toujours opposé à toute trêve avec le pouvoir « impie ».

Mandela organise le boycott du Nigeria

d'après AFP

JOHANNESBURG

Nelson Mandela a augmenté hier sa pression sur le régime nigérian en annonçant que des contacts à haut niveau sont actuellement en cours en vue d'imposer des sanctions économiques et un embargo pétrolier international contre ce pays.

M. Mandela a indiqué avoir reçu une réponse « positive » de Bill Clinton sur sa proposition d'un embargo pétrolier, pour répondre à l'exécution la semaine dernière de neuf opposants.

« Je ne suis pas pessimiste. La réponse du président Clinton a été positive », a déclaré M. Mandela, évoquant un entretien téléphonique qu'il a eu vendredi avec le président américain.

Il a indiqué avoir dit à M. Clinton que les États africains ne sont pas en mesure de faire pression sur le régime du général Sani Abacha comme pourraient le faire les partenaires commerciaux du Nigeria.

David Johnson, porte-parole de la Maison-Blanche, a précisé après la conversation Mandela-Clinton que Washington n'excluait pas des sanctions multilatérales sur les exportations pétrolières du Nigeria, expliquant que les États-Unis ne croyaient pas à l'efficacité d'une action unilatérale.

Quelque 40 % des exportations de pétrole nigérian vont vers les États-Unis et 39 % vers des pays de l'Union européenne, le pétrole représentant 98 % des revenus extérieurs du Nigeria.

M. Mandela a ajouté qu'il allait tenter de joindre téléphoniquement le président chinois Jiang Zemin et le premier ministre britannique John Major pour leur demander leur coopération afin d'imposer des sanctions contre le Nigeria.

M. Mandela a qualifié de « cruciale » la participation de la Chine aux efforts visant à isoler le Nigeria. « La Chine a beaucoup de poids au Conseil de sécurité de l'ONU », a dit M. Mandela, et « l'Occident seul a très peu de moyens s'il n'obtient pas la coopération du peuple chinois ».

La communauté internationale n'a pas opté jusqu'à présent pour des sanctions pétrolières contre le Nigeria, se contentant de préconiser un embargo sur les armes et une réduction de l'assistance à ce pays. La compagnie pétrolière Shell, active au Nigeria, a affirmé qu'un embargo pétrolier n'affecterait pas pas le régime, mais uniquement la population.

Les États-Unis, des pays de l'UE et du continent africain ont rappelé leurs ambassadeurs pour protester contre la pendaison de l'écrivain Ken Saro-Wiwa et de huit autres militants de la minorité ogonie. Le Commonwealth a de son côté suspendu le Nigeria en lui donnant deux ans pour améliorer sa politique en matière de droits de la personne, sous peine d'exclusion.



PHOTOS REUTERS ET AP

Une jeune manifestante londonienne invite la multinationale du pétrole, Shell, à quitter le Nigeria. Ci-contre, Miss Nigeria, Toin Raji, accompagnée par Nelson Mandela, à son domicile de Johannesburg. Elle a dû se retirer du concours Miss World, qui se déroulait hier, après avoir reçu des menaces de mort.



Bosnie : les réticences se multiplient

d'après AFP et Reuters

DAYTON

Le secrétaire d'État Warren Christopher maintenait hier à Dayton (Ohio) sa pression sur les belligérants en Bosnie pour qu'ils concluent un accord de paix, alors que la proximité d'un accord a suscité des protestations à Sarajevo et ravive les réticences du Congrès américain.

Hier devait être « la journée la plus intensive de discussions » pour le secrétaire d'État Warren Christopher, arrivé vendredi soir sur la base, a précisé le porte-parole Nicholas Burns. M. Christopher a de nouveau fait le point avec le

principal médiateur américain Richard Holbrooke. Il a ensuite rencontré pour la deuxième fois les présidents serbe, Slobodan Milosevic, puis bosniaque, Alija Izetbegovic.

Les négociations « sont sur le fil du rasoir » et tous les principaux dossiers « restent ouverts », a expliqué M. Burns. Il a cité la répartition du territoire du futur État de Bosnie entre les Serbes d'un côté et la Fédération croato-musulmane de l'autre, le statut de la capitale bosniaque Sarajevo, la constitution et l'organisation des élections.

La Chambre américaine des représentants a néanmoins dressé vendredi un nouvel obstacle sur le chemin de la paix en votant des restrictions à l'envoi de 20 000 militaires américains en Bosnie.

Le rôle de l'État remis en question

Agence France-Presse

WASHINGTON

L'approbation par le Congrès d'un plan de suppression en sept ans de l'énorme déficit budgétaire américain ouvre la voie à un immense débat sur le rôle du gouvernement fédéral, face auquel les escarmouches budgétaires des derniers jours entre la Maison-Blanche et l'opposition républicaine n'ont été qu'un jeu d'enfants.

Ce vote constitue « la plus importante décision de politique intérieure depuis 1933 », date du « New Deal » de Franklin Roosevelt, a lancé hier le président de la Chambre des représentants Newt Gingrich. Il s'agit de savoir « où doit se situer le pouvoir en Amérique », au sein de la bureaucratie washingtonienne ou au niveau local et des États.

« Le moment est maintenant venu des négociations sérieuses », a indiqué le chef de la majorité républicaine du Sénat, Robert Dole, affirmant lui aussi que le vote du Congrès marque « un changement fondamental de direction pour le gouvernement » des États-Unis.

Quant à Bill Clinton, il a estimé hier dans son allocution radiodiffusée hebdomadaire que « ce qui est en jeu, ce sont deux visions différentes de notre pays, et deux futurs différents pour notre peuple ».

Le budget 1996 approuvé vendredi à quelques heures de distance par la Chambre des représentants puis par le Sénat étant assuré de faire l'objet d'un veto présidentiel et les républicains n'ayant pas la majorité des deux-tiers nécessaire pour y passer outre, chacun devra donc faire des compromis.

Cela rend d'autant plus urgent l'approbation d'une loi de finances provisoire permettant une reprise du fonctionnement normal de l'État, interrompu depuis mardi matin par l'absence de loi de finances. Des négociations se sont tenues tard dans la nuit de vendredi à samedi à ce sujet, mais sans succès.

Le budget républicain prévoit l'élimination progressive d'un déficit budgétaire qui doit atteindre 164 milliards de dollars en 1995 pour parvenir en 2002 à un excédent de 1 milliard de dollars. En sept ans, sont prévues des réductions d'impôts de 245 milliards de dollars et des économies atteignant 1180 milliards de dollars.

Pour atteindre ces objectifs, les Républicains veulent supprimer nombre des programmes sociaux mis en place par le gouvernement fédéral qui, depuis le New Deal, considère que son rôle est d'intervenir dans les affaires des États pour corriger les inégalités.

Newt Gingrich et ses partisans estiment que ces programmes ont débouché sur la mise en place d'une bureaucratie pléthorique, figée et éloignée des préoccupations des citoyens.

Leur programme prévoit donc de confier aux 50 États de l'Union la gestion de dizaines de programmes sociaux comme le « Welfare », l'aide aux déshérités, ou le « Medicaid », l'assistance médicale pour les pauvres. D'autres programmes seraient supprimés, comme de nombreux subsides à l'agriculture.

Les démocrates rétorquent que ce programme va déboucher sur une nation où les pauvres seront plus pauvres et les riches plus riches.

Il y a 50 ans s'ouvrait le procès de Nuremberg

Agence France-Presse
NUREMBERG

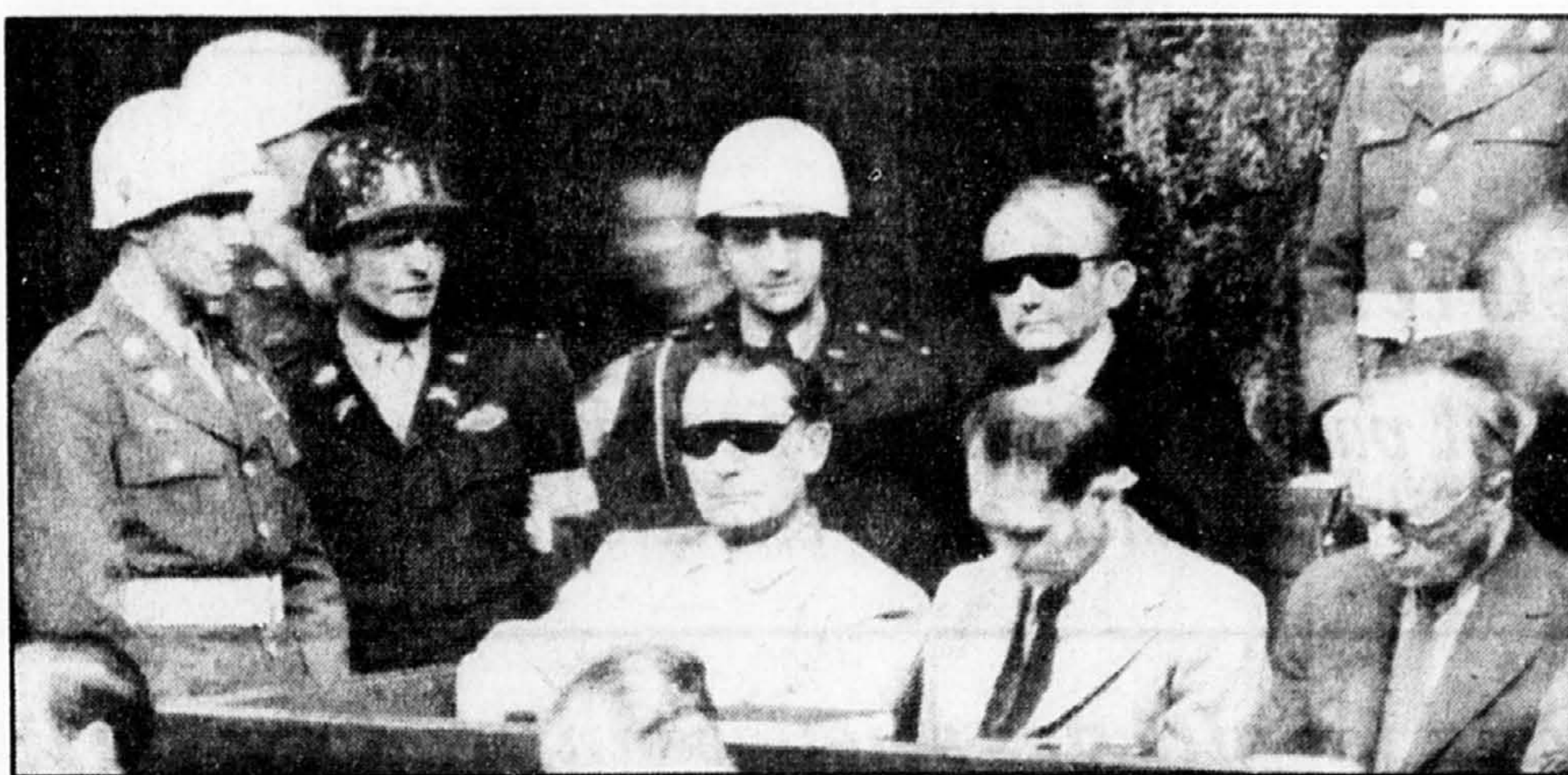
■ Le 20 novembre 1945 s'ouvrait à Nuremberg un procès sans précédent : pour la première fois, les plus hauts dirigeants d'un État souverain, le Reich nazi, répondaient de leurs crimes devant une cour internationale de justice.

Il est 10 h quand les juges britanniques, américains, français et soviétiques pénètrent dans une salle vers laquelle le monde entier a tourné ses regards. Là, une année durant, dans une ville anéantie dont ne subsistent plus guère que le tribunal et la prison, ils réclameront des comptes à 22 « grands criminels de guerre ».

Le propos liminaire du président Geoffrey Lawrence donne le ton : « Le procès qui va commencer est unique dans les annales du droit mondial. » Seront prononcées : douze condamnations à mort, trois à la réclusion à perpétuité, quatre à un emprisonnement de dix à vingt ans, trois acquittements.

Vingt-et-un dignitaires du Reich vaincu prennent place dans le box. L'adjoint d'Adolf Hitler, Martin Bormann, est jugé par contumace.

L'exécuteur des basses œuvres et de l'extermination des juifs, Ernst Kaltenbrunner, coude les soldats, Alfred Jodl, chef de l'état-major de la Wehrmacht, les amiraux Doenitz et Raeder, qui côtoient eux-mêmes les idéologues Alfred Rosenberg et Julius Streicher.



Quatre des principaux accusés : Herman Goering, Rudolf Hess et Joachim von Ribbentrop, au premier rang, devant l'amiral Karl Doenitz.

Le brio d'Hermann Goering, le plus haut potentat encore en vie, tranche avec l'apathie de l'ancien numéro deux du régime : Rudolf Hess, aux troubles psychiques réels ou simulés, lit des romans anglais à l'audience. Invisibles à leurs côtés, six organisations (cabinet du Reich, SS, Gestapo...) sont également mises en accusation.

Depuis 1943, on s'affairait dans le camp allié sur le sort à réserver aux criminels de guerre. Joseph Staline préconisait de passer par les armes 50 000 officiers allemands. Malgré des rati-

cences inavouables, États-Unis, Grande-Bretagne et URSS s'accordaient finalement sur la tenue d'un procès.

Dans un tribunal transformé en forteresse et hanté par Adolf Hitler, Joseph Goebbels et Heinrich Himmler, qui se sont donné la mort, un bataillon de procureurs alliés requiert pour crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, mais aussi sous la qualification inédite de complot contre la paix et préparation d'une guerre d'agression. Ainsi, dans un pays humilié, les détracteurs de Nuremberg ont beau jeu d'invoquer un vieux principe de droit : pas de condamnation pour un fait qui n'était pas punissable quand il a été commis.

Durant les audiences est dévoilé un protocole secret passé entre l'Allemagne et l'URSS en vue d'un partage de la Pologne. L'URSS peut-elle siéger parmi les accusateurs ? Une plaidoirie du défenseur de Rudolf Hess, qui posait la question, est censurée.

Les contorsions juridiques réalisées pour faire entrer le génocide juif dans le jugement jette

également une ombre sur la procédure. Mais Nuremberg a contribué à donner la mesure des persécutions antisémites et la publicité faite à dessein aux débats confronte l'Allemagne à l'ampleur des crimes commis.

« Vous n'avez plus à vous inquiéter de la légende de Hitler, prêche Hermann Goering, quand les Allemands apprendront tout ce qui a été révélé à ce procès, il ne sera pas nécessaire de le condamner : il s'est condamné lui-même ».

Le jugement est rendu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 1946. Les dissensions qui, de bout en bout, ont placé le procès au bord du gouffre, déchirent une dernière fois les juges : sur la culpabilité, sur la condamnation, sur la mise en œuvre enfin des peines capitales. Même aux soldats, l'humiliation n'est pas épargnée : les condamnés à mort seront pendus, et non fusillés. La sentence est exécutée le 16 octobre, les corps sont incinérés et dispersés dans l'Isar.

Le verdict de Nuremberg

Agence France-Presse
NUREMBERG

■ « Je me déclare non-coupable » : comme Hermann Goering, tous les accusés présents au procès de Nuremberg ont plaidé l'innocence, mais seuls trois ont été acquittés et douze ont été condamnés à mort.

Condamnés à mort

La culpabilité d'Hermann Goering, plus haut dignitaire du régime nazi encore vivant, maréchal du Reich, « est unique dans son étendue » selon le jugement. Il se suicide au cyanure la veille de son exécution.

Ont été pendus le 16 octobre 1946 :

Joachim von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères ;

Wilhelm Keitel, chef du commandement suprême de la Wehrmacht ;

Le fondateur du journal antisémite *Der Stürmer* : Julius Streicher, traîné jusqu'à la potence où il profère un dernier blasphème antisémite ;

Le chef de la police de sûreté, Ernst Kaltenbrunner, qui tenait sous sa coupe les principaux services de la Gestapo ;

Alfred Rosenberg, idéologue du parti nazi et ministre des territoires de l'Est où il applique ses théories raciales ;

Hans Frank, « bourreau de la Pologne » dont il était gouverneur général ;

Wilhelm Frick, ancien ministre de l'intérieur du Reich, protecteur de Bohême-Moravie ;

Arthur Seyss-Inquart, préparateur de l'Anschluss autrichien, commissaire aux Pays-Bas, coupable de la déportation des juifs de ce pays ;

Après le procès, les procès

Agence France-Presse
NUREMBERG

■ Quand la Guerre froide a grippé la mécanique mise en œuvre dans le procès de Nuremberg, la chasse aux crimes nazis s'est poursuivie dans la ville symbole, mais sous l'égide de la seule justice américaine.

Plusieurs projets des Américains ont fait long feu.

À Nuremberg cependant, dans la zone d'occupation américaine, douze nouvelles procédures ont été mises en œuvre de 1946 à 1949 contre des hauts fonctionnaires SS, des membres du haut-

Fritz Sauckel, plénipotentiaire général pour la main-d'œuvre ;

Alfred Jodl, chef de l'état-major de la Wehrmacht ;

Martin Bormann, l'adjoint d'Adolf Hitler, jamais retrouvé, est condamné à mort par contumace.

Prison à vie

Rudolf Hess, confident d'Adolf Hitler, dernier survivant du procès quand il se suicide en 1987 dans sa prison de Berlin-Spandau ;

Walter Funk, ministre de l'Économie, et Erich Raeder, commandant en chef de la Marine jusqu'en 1943.

Emprisonnement

Albert Speer, architecte préféré de Hitler, puis ministre de l'Armement, et Baldur von Schirach, chef des Jeunesses du Reich et Gauleiter de Vienne : vingt ans ;

Konstantin von Neurath, ministre des Affaires étrangères jusqu'en 1938, protecteur de Bohême-Moravie jusqu'en 1943 : quinze ans ;

L'amiral Karl Doenitz, commandant en chef de la Marine, nommé successeur de Hitler à la veille de son suicide : dix ans.

Acquittement

Hjalmar Schacht, président de la Reichsbank ;

Hans Fritzsche, chef des informations au ministère de la Propagande, et Franz von Papen, vice-chancelier du Reich dans le premier cabinet Hitler et ambassadeur à Vienne et Ankara, sont acquittés (une autre juridiction leur infligea respectivement cinq ans de prison et dix ans de travaux forcés).

commandement de la Wehrmacht, des chefs militaires isolés, des policiers, mais aussi des cadres ministériels, des médecins, des juristes, des banquiers et des responsables de grands groupes industriels tels qu'IG-Farben ou Krupp.

Selon les sources, 184 accusés ont répondu de leurs actes et 24 ou 36 ont été condamnés à mort. Dans les trois zones d'occupation occidentales, 5025 accusés ont été condamnés par les juges militaires, dont 806 à mort, parmi lesquels 486 ont été effectivement exécutés. Dans la zone soviétique, 45 000 condamnations auraient été prononcées.

MAIGRIR SANS OBSESSION
Motivation reprogrammation
Raymonde Forget B.Sc.O.T.
MAÎTRE - PRATICIENNE EN PROGRAMMATION NEURO-LINGUISTIQUE
(514) 737-8887

Lafontaine auto inc
Ligne
INFO VOLKS
343-3420

La Sève PNL Programmation neurolinguistique
OFFREZ-VOUS UN SUPERBE CADEAU.
La plus prodigieuse science de la métacommunication, du changement et de la réussite élaborée à ce jour.
Soirée d'information : mercredi 15 novembre, 19 h 30, 1212, rue Panet
Formations intensives à Montréal et au lac Blue Sea
Base : du 20 au 24 novembre
Praticien : du 27 novembre au 12 décembre
Maître-praticien : du 8 au 14 janvier, du 5 au 11 février et du 11 au 15 mars.
(819) 463-3261 ou 1-800-561-3261
La Sève PNL, 10, ch. du Lac-Long, C.P. 39, lac Blue Sea (Québec) J0X 1C0

La Vieille Fabrique
meubles d'époque
Reproduction de meubles d'époque
sur mesure aux couleurs d'origine ou au choix.
Mobiliers de chambre, de salle à manger, meuble d'appoint, secrétaire, chaise et articles de décoration, etc.
prop. Pierre Basilières

100 COUPON RABAIS
d'une valeur de 100\$
Valable jusqu'au 18 nov. 1995
Valable avec toute commande de 800\$ ou plus.
(Non valide sur meubles en solde)
1 coupon par client

ARMOIRE EN PIN MASSIF
(non illustrée)
à partir de **650\$**
grand choix de teintures

AVEC SUPPLÉMENT
Aussi disponible en fini d'origine antique bleu-vert-rouge, etc.

15, rue Lesage
Sainte-Thérèse 437-4207

Le service InfoBref Bell
Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!

Service rapide GRATUIT* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-Tone™.

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.

* Dans la zone d'appel locale seulement.

Nouvelles en bref

La Une	110
Nouvelles locales	120
Nouvelles sportives	130
Nouvelles économiques	140
Nouvelles nationales et internationales	150
Arts et spectacles	160
En primeur	170
Éditoriaux	210
Question du jour	220
Question sportive du jour	230

Commentaires aux chroniqueurs de La Presse

Claude Piché	241
Réjean Tremblay	242

Info-Affaires™ Bell

À surveiller cette semaine :

Causeries et conférences d'affaires	321
Perfectionnement en gestion	331
Finance et comptabilité	341
Marketing, communication, vente et service à la clientèle	351
Production, qualité, environnement et technologie	361
Ressources humaines et formation	371
Informatique	381

Questions d'affaires Réponses d'affaires

5 choix de chroniques disponibles : 410

Résultats de la loterie

6/49	411
Lotto Super 7	412
Select 42	413
Banco	414
La Quotidienne	415

Bulletins météorologiques d'Environnement Canada

Région de Montréal	421
Prévisions à long terme (Montréal)	422
Estrie, Québec, Laurentides	423
Villes canadiennes	424
Villes américaines	425

Produits et services de Bell

Téléconférence et vidéoconférence	530
-----------------------------------	-----

Services de La Presse

Service des abonnements	610
Annonces classées	620
Publicité	630
Rédaction	640
Information sur les concours	650
Renseignements généraux	660

INFO-ARTS Bell

À surveiller cette semaine :

Danse	710
Musique et art lyrique	720
Théâtre	730
Variétés et humour	740
Expositions et musées	750
Service personnalisé (accès direct)	760

Abonnés de Bell Mobilité composez sans frais * Bref

La Presse **Bell**

Exhibitionniste

2,4 litres, 16 valves, 4 cylindres, double arbre à cames en tête, 150 chevaux...
Seulement pour adultes consentants!

2.4L TWIN CAM

GRAND AM PONTIAC
LA PASSION DE CONDUIRE

SUR LA SCÈNE DE L'ACTUALITÉ

SEMAINE DU 19 NOVEMBRE 1995

La personnalité de la semaine

*Il n'est pas de succès qui se mérite
s'il n'est construit sur l'excellence*

**Professeure émérite à la faculté des sciences infirmières de l'UdM,
elle a reçu l'Insigne du mérite de l'Ordre des infirmières du Québec**

MATHIEU PERREULT

Depuis près de vingt-cinq ans, Evelyn Adam enseigne aux infirmières et à celles qui veulent le devenir à la faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, où elle est professeure émérite.

Son rôle de formatrice s'appuie sur une solide expérience clinique, acquise au fil de quinze ans de pratique dans des hôpitaux anglophones et francophones de l'Ontario, du Québec et de la Suisse. Au début des années 1970, sa rencontre avec Dorothy Johnson à l'Université de Californie à Los Angeles l'a convaincue de l'importance pour l'infirmière d'avoir une conception claire de son rôle dans le réseau de la santé. Son livre *Être infirmière*, qui est lu à travers le monde en sept langues, rend compte de cette conviction.

À l'instar des Florence Nightingale et de Virginia Henderson, sa compétence et son apport à la théorie des sciences infirmières sont reconnus internationalement. En 1986, un livre consacré aux grandes théoriciennes de sa profession lui consacrait un chapitre, et en 1987 son nom apparaissait dans le *Who's Who in the World*. Tout dernièrement, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec lui décernait sa plus haute distinction, l'Insigne du mérite. C'est pour souligner cette reconnaissance de la part de ses pairs que *La Presse* la nomme **personnalité de la semaine**.

Depuis les débuts d'Evelyn Adam comme infirmière en 1950 à Kingston, la conception du rôle de l'infirmière a bien changé. « Nous étions alors considérées comme des assistan-

tes médicales », indique-t-elle. Avec les mouvements de libération de la femme des années 1960, des Américaines ont commencé à remettre en question ce point de vue.

Maintenant, peu de gens définissent encore le rôle de l'infirmière essentiellement en rapport avec le médecin. Encore qu'Evelyn Adam se défende de vouloir imposer à ses élèves, en majorité féminines, une conception particulière de ce rôle. « Il revient à chacune de concevoir sa profession de la manière qui lui convient, surtout à notre époque où les changements sont rapides, insiste-t-elle. Lors de mes cours, je tends vers une approche universelle, n'entrant dans les détails de la pratique que pour illustrer mon propos. Chaque infirmière appliquera ensuite mon enseignement à son milieu de travail et à sa sensibilité personnelle. »

Née à Lanark, un petit village au sud-ouest d'Ottawa, son enfance se déroule sur une ferme. Deuxième d'une famille de neuf enfants, la jeune femme arrive à Kingston à la fin des années 1940 après des études faites dans des écoles de rang. « A cette époque, deux avenues s'ouvraient aux femmes qui désiraient poursuivre leurs études : l'enseignement et le métier d'infirmière », se souvient la dame née en 1929. « Deux de mes tantes étaient infirmières et m'avaient beaucoup marquée. J'ai donc décidé de suivre leurs traces. »

Déjà, elle est consciente de l'importance de l'appui qu'elle reçoit dans ses entreprises. « J'ai eu des parents formidables, dit-elle. Mes études à Kingston leur ont demandé un effort financier inouï alors qu'ils étaient assez pauvres. »

En 1954, après des séjours à



EVELYN ADAM

« La richesse du travail collectif est inestimable. C'est se montrer réaliste, et non modeste, que de reconnaître l'apport d'autrui à ses propres réalisations. »

Deep River et à Toronto, elle décide d'aller pratiquer à Montréal. Elle reçoit une formation en nursing neurologique et neurochirurgical à l'Institut de neurologie, où elle sera infirmière-chef dès 1957. C'est le coup de foudre pour Montréal. « Son côté européen m'a conquis », soutient-elle dans son appartement de Notre-Dame-de-Grâce. « C'est une ville plus vieille que Toronto, ce qui lui donne une personnalité qui m'est chère. »

C'est à Montréal qu'est né son intérêt pour la langue française qui allait la mener à Lausanne. « J'ai été reçue très chaleureusement par les Suisses, remarque-t-elle. Mais c'est à l'Université de Montréal que j'ai vraiment appris les subtilités du français. J'y ai d'ailleurs suivi des cours de littérature qui m'ont charmée. » Aujourd'hui, Michel Tremblay et Arlette Cousture figurent aux côtés du Britannique Clive S. Lewis et du Néo-Écossais Ernest Buckler dans la bibliothèque d'Evelyn Adam.

En 1966, elle décroche son baccalauréat et en 1971, sa maîtrise à l'Université de Californie. « Après Los Angeles, je n'ai eu de cesse d'approfondir le modèle conceptuel, selon lequel l'infirmière doit concevoir clairement son rôle, quel qu'il soit pour elle, dit-elle. Cette recherche débouche sur la publication d'un premier article en 1975, puis de son livre en 1979, qu'elle réécrit en anglais l'année suivante. »

Depuis les années 1970, ayant réévalué son choix de la fin des années 1940, elle se consacre pleinement à l'enseignement. Professeure agrégée en 1977, titulaire en 1983 et émérite depuis 1989, son influence est grande sur les étudiantes. Récemment, une an-

cienne élève confiait que lorsqu'elle entrait dans le bureau d'Evelyn Adam, « le monde arrêtait de tourner » tant elle était passionnante.

« J'ai toujours aimé échanger avec mes étudiantes, dont certaines étaient vraiment brillantes, soutient la formatrice. Une de mes plus grandes satisfactions est de continuer à les fréquenter. Outre le niveau professionnel, ce plaisir a une dimension personnelle. »

Cette grande voyageuse se voit encore demander d'animer des conférences et des ateliers en Europe et en Amérique du Nord. « J'aime rencontrer des cultures différentes, mais en fait ces rencontres me montrent que les gens se ressemblent beaucoup de pays en pays. Tous recherchent compréhension et amitié. »

Un souci pour autrui qui transparait dans son travail. « Mes collaboratrices m'apportent leur expérience et leur réflexion », explique-t-elle. Ses articles sont souvent le fruit d'un travail en collectif, qu'elle juge d'une richesse incomparable.

Reconnue internationalement comme théoricienne, Evelyn Adam n'a de cesse de mettre en lumière le rôle de ses professeurs, de ses parents, de Dieu qui lui a donné intelligence et bonne santé.

Est-elle modeste ? « Je suis tout simplement réaliste en reconnaissant les apports extérieurs à mon travail », confie-t-elle. Un réalisme qui l'amène entre autres à souligner qu'elle n'est pas l'auteur principal de son prochain livre, *Soins infirmiers aux personnes âgées*.

Mais d'abord et avant tout, un réalisme qui traduit sa ferme conviction que chacun doit concevoir clairement sa propre identité pour pouvoir partager avec autrui la richesse de son expérience.

**Encore plus que du talent, de l'intelligence, même du génie,
l'excellence naît de l'effort.**

Hydro Québec

BANQUE NATIONALE
Notre banque nationale

ALCAN

La personnalité en personne

À VSD-BONJOUR

Marie-Claude Lavallée reçoit chaque dimanche la personnalité de la semaine.

Elle vous livre également, avec un zeste de folie et une grande dose de bonne humeur, toute l'information qu'il vous faut pour profiter pleinement du week-end.



VSD-Bonjour
Vendredi au dimanche 6 h à 9 h
Réalisation : Louise Carrière

SRC  **CBF 690**
Montréal